

CODE DE CONDUITE

FN  BROWNING
GROUP



DRIVING LEADING BRANDS

S O M M A I R E

01. INTRODUCTION 7

1.1. Le mot du Président du conseil d'administration et du CEO	9
1.2. Notre gouvernance.....	10
1.3. Nos valeurs	13
1.4. Notre charte éthique.....	14
1.5. Notre stratégie ESG	16
1.6. Un code de conduite - Pour qui ?.....	18
1.7. Un code de conduite - Pourquoi ?.....	19
1.8. La Compliance et la mission du Compliance Officer ?.....	20
1.9. Un réseau d'ambassadeurs compliance	22

02. NOS COLLABORATEURS 25

2.1. Leadership et Exemplarité.....	27
2.2. Principe de non-discrimination	29
2.3. Inclusion et diversité.....	31
2.4. Relations sociales	33
2.5. Santé et sécurité	35
2.6. Notre communauté.....	37

03. NOTRE BUSINESS 39

3.1. Contrôle export et Sanctions	41
3.2. Anti-corruption - Cadeaux et Hospitalités.....	43
3.3. Anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme.....	45
3.4. Devoir de vigilance sur nos contreparties	47
3.5. Conflits d'intérêts.....	49
3.6. Concurrence loyale	51

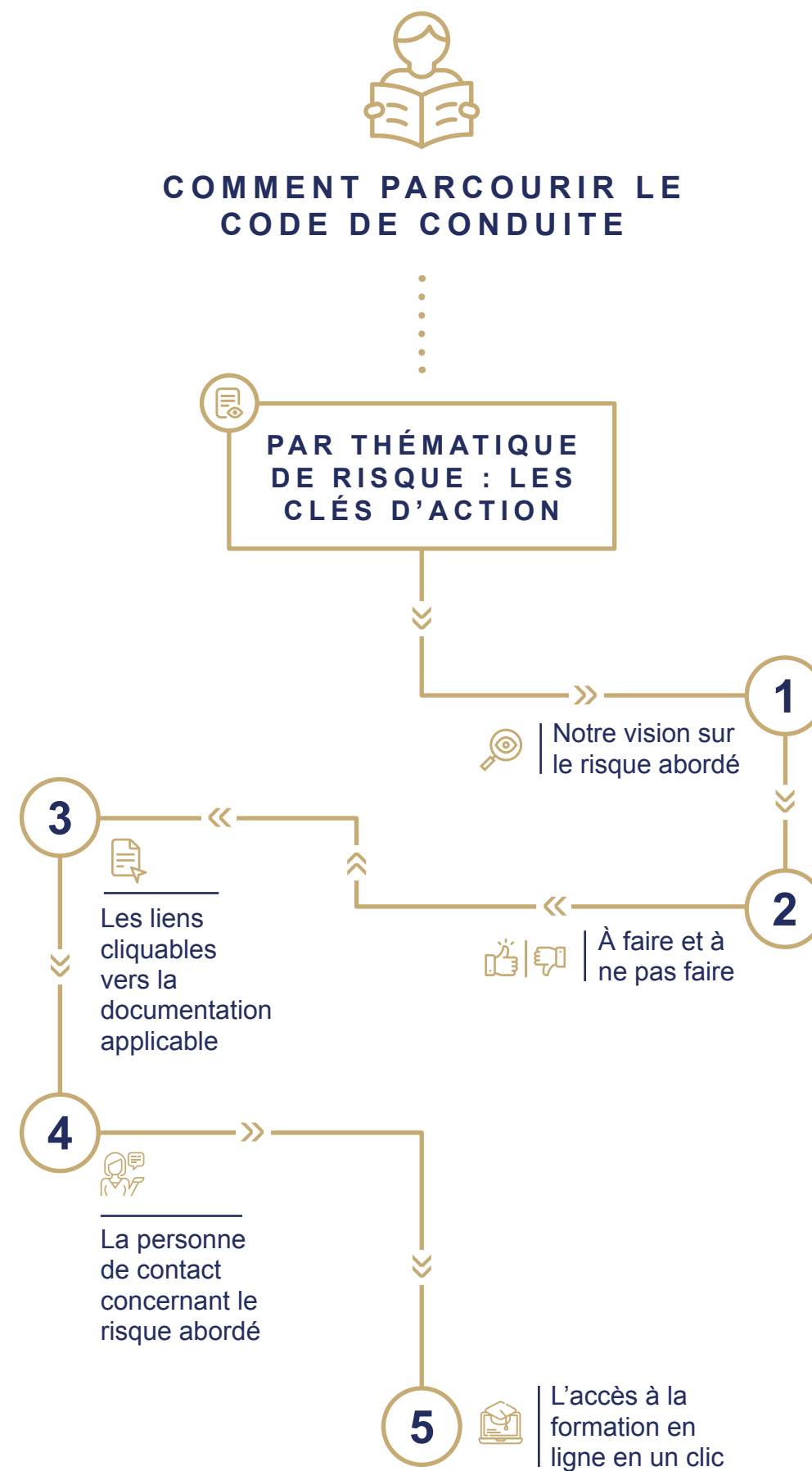
04. NOS PRODUITS ET TECHNOLOGIES 53

4.1. Gestion de la qualité.....	55
4.2. Environnement	57
4.3. Protection de notre Propriété Intellectuelle et de notre savoir-faire	59
4.4. Traçabilité et exactitude de la documentation	61
4.5. Sécurisation de notre Système d'Information.....	63
4.6. Confidentialité.....	65
4.7. Gestion de notre Communication.....	67

05. OSEZ PARLER 69

“ E N A C T I O N ”

Notre Code de conduite constitue la **colonne vertébrale** de notre **programme de conformité**. Il représente une boîte à outils qui nous donne **les clés** pour mieux appréhender les **risques de conformité** pouvant survenir dans notre travail quotidien. Pour chaque risque identifié, il présente notre **engagement**, des **exemples concrets à suivre ou à ne pas suivre**, des liens cliquables vers la **documentation applicable**, les **personnes de contact** et les **modules de sensibilisation**, afin de savoir comment réagir en pratique.





01. INTRODUCTION

Le mot du Président du conseil d'administration et du CEO9

Notre gouvernance10

Nos valeurs.....13

Notre charte éthique14

Notre stratégie ESG16

Un code de conduite - Pour qui ?18

Un code de conduite - Pourquoi ?19

La Compliance et la mission du Compliance Officer ?20

Un réseau d'ambassadeurs compliance22





1.1.

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CEO

« Le Code de conduite de FN Browning Group incarne les valeurs qui nous unissent, les principes qui nous inspirent et les règles qui nous protègent. Ce code reflète notre vision quant à la gestion de nos risques pour le Groupe, ses filiales et l'ensemble de ses collaborateurs.

Ce code

Nous sommes pleinement engagés à atteindre l'excellence et à maintenir les normes les plus élevées, non seulement dans nos produits et services, mais aussi dans notre gouvernance.

Nous sommes convaincus que la réussite à long terme de notre organisation repose sur de multiples facteurs. Dans cet esprit, l'innovation, la fiabilité et la sécurité de nos produits et services vont de pair avec un respect rigoureux de nos valeurs fortes, de notre charte éthique, de notre engagement en faveur du développement durable, de nos politiques de conformité, de notre gestion responsable des ressources humaines et de notre engagement envers notre écosystème social, économique et industriel.

Notre Code de conduite est conçu pour guider nos décisions et la manière dont nous exerçons nos activités. Il s'applique à l'ensemble de nos filiales et de nos collaborateurs, tant collectivement qu'individuellement, et témoigne de notre engagement à agir avec intégrité, responsabilité et respect.

À toutes nos parties prenantes, notre Code de Conduite démontre notre engagement à être une organisation responsable, consciente de son impact, fière de ses choix et fidèle à ses engagements.»

Yves Prete & Julien Compère

1.2. NOTRE GOUVERNANCE

Nous concevons la gouvernance de notre Groupe comme un ensemble structuré de normes relatives au contrôle, à l'administration, à la gestion et à l'obligation de rendre compte. Elle vise à organiser de manière efficiente, objective et transparente les structures de gestion et les processus décisionnels de notre Groupe.

Notre gouvernance a été pensée pour intégrer la gestion des risques au cœur de notre fonctionnement, afin qu'elle fasse partie de l'ADN de notre organisation.

Elle se caractérise principalement par les éléments suivants :

- » La société mère, FN Browning Group, est établie à Herstal, en Belgique et est détenue à 100 % par **Wallonie Entreprendre**, l'outil économique et financier de la Wallonie.
- » Ancré dans son écosystème local, notre Groupe est présent au niveau mondial avec des implantations en Europe et aux États-Unis.
- » La société mère de notre Groupe est dotée d'un conseil d'administration investi du pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs du Groupe, en se conformant à son règlement d'ordre intérieur.
- » Le conseil d'administration s'appuie sur plusieurs comités spécialisés, notamment un comité d'audit et de gestion des risques ainsi qu'un comité de rémunération et de nomination.
- » Notre Groupe dispose également d'un département d'audit interne indépendant dont la mission est de fournir, de manière objective, une assurance raisonnable sur l'efficacité du contrôle interne, c'est-à-dire de la maîtrise des procédures et de l'organisation du Groupe.
- » Enfin, un **commissaire (auditeur externe)** est chargé du contrôle de la situation financière du Groupe, de ses comptes annuels, de la régularité des opérations comptabilisées.

Les principaux aspects de la gouvernance de notre Groupe – notamment sa structure, la composition, le rôle de ses organes – sont détaillés sur notre [site internet](#).





1.3.

NOS VALEURS

Nous avons adopté **des valeurs** communes à l'ensemble de nos filiales et de nos travailleurs. Ces valeurs, « Être leader, Ensemble, avec Engagement et Confiance », véhiculent un état d'esprit résolument humain et tourné vers l'avenir.



ÊTRE LEADER

Mener par l'excellence de nos produits, services et personnes pour la satisfaction de nos clients, oser créer et innover, gérer notre entreprise avec agilité et efficacité dans le respect de l'environnement et du développement durable et pérenne par la qualité et l'innovation.



ENSEMBLE

Intégrer des profils variés et des expériences diverses, stimuler la communication, la collaboration et le succès en équipe, valoriser, en tenant compte de la diversité, le rôle et la contribution de chacun.



ENGAGEMENT

Nous distinguer par la passion, l'enthousiasme et la volonté, bâtir sur notre héritage et nos traditions en favorisant un futur pérenne, s'impliquer au maximum pour satisfaire nos clients à travers le monde.



CONFIANCE

Appliquer les standards conformes à notre charte éthique ainsi que les standards d'intégrité dans nos affaires, construire de solides relations basées sur la confiance, traiter chacun avec un grand respect.

Ces quatre valeurs sont par ailleurs accompagnées de comportements précis et pratiques, attendus de tous les travailleurs du Groupe et de ses filiales, notamment l'exemplarité, le partage d'informations et d'idées, l'écoute des autres et la communication, la diffusion en interne de bonnes pratiques, le respect de chacun, la manière dont sont accueillis de nouveaux collègues, l'amélioration continue, le respect des engagements, ou encore la prise de responsabilités.

1.4. NOTRE CHARTE ÉTHIQUE

Nous disposons d'une **charte éthique** commune à l'ensemble de nos filiales à travers le monde. Celle-ci décrit des valeurs qui sont autant de lignes directrices permettant au personnel de se comporter de manière éthique dans le cadre de leurs fonctions.

La charte définit l'engagement du Groupe à mener ses activités avec intégrité et à promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Celle-ci est structurée en quatre thèmes centraux :



RESPECT

La charte définit ce qui est attendu de tous membres du personnel en matière de respect. Les sujets abordés rappellent l'importance qu'accorde le Groupe à la non-discrimination et au traitement équitable, à la lutte contre le harcèlement, à la qualité de vie au travail, à la confidentialité, ou encore à certaines interdictions comme l'utilisation de stupéfiants.



INTÉGRITÉ

L'intégrité concerne la loyauté vis-à-vis du Groupe et de ses sociétés. La charte appelle donc les personnes à travailler avec prudence et discernement de manière impartiale et dans l'intérêt de l'entreprise. Outre la lutte contre les conflits d'intérêt, elle rappelle également la participation nécessaire de toutes et tous à la préservation des biens du groupe et à la confidentialité.



LÉGALITÉ

Partout où le Groupe et ses filiales sont actifs, les membres du personnel sont tenus au respect des lois et règlements en vigueur. Cela concerne aussi bien, entre autres, les législations en matière de travail que celles régissant le commerce, les exportations, le transport, la concurrence, la lutte contre la corruption et le blanchiment, ou encore les droits de propriété intellectuelle.



COMMUNAUTÉ

Le Groupe et ses entités font partie de leurs communautés. La charte rappelle la nécessaire mise en œuvre d'une stratégie en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance. Elle aborde la promotion du patrimoine du Groupe, géré par la fondation Ars Mechanica, et la possibilité de soutenir des associations faisant partie de l'écosystème.



1.5.

NOTRE STRATÉGIE ESG

Notre **stratégie ESG** (Environnement, Social et Gouvernance) exprime notre engagement à opérer de manière responsable et durable tout en favorisant des impacts positifs sur l'environnement, la société et nos parties prenantes. En quelques mots, voici nos engagements ESG :

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- >> Réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie.
- >> Gérer nos déchets et nos ressources de manière responsable.
- >> Promouvoir des pratiques durables dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

- >> Assurer des lieux de travail sûrs et non discriminatoires.
- >> Soutenir le bien-être et le développement de nos collaborateurs.
- >> S'engager dans des projets communautaires porteurs de sens.

L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- >> Agir avec intégrité et transparence dans toutes nos décisions.
- >> Assurer le respect des lois, des réglementations et des normes de notre charte éthique.
- >> Encourager la responsabilisation à tous les niveaux de l'organisation.

Chaque individu de notre Groupe a un rôle à jouer dans la réalisation de nos objectifs ESG. Qu'il s'agisse de promouvoir la sécurité au travail, d'agir conformément à notre charte éthique ou de réduire nos déchets, vos actions font la différence. Ensemble, nous pouvons créer un avenir durable et responsable pour notre Groupe et les communautés qui nous entourent.



1.6.

UN CODE DE CONDUITE - POUR QUI ?

Notre Code de conduite s'applique à tous les niveaux de notre Groupe, des lignes de production jusqu'au conseil d'administration et dans tous les aspects de nos opérations.

Il est obligatoire pour chacun d'entre nous, y compris les ouvriers, les employés et les cadres, quels que soient leur poste, leur ancienneté, leurs responsabilités ou leur localisation.

Notre code de conduite établit des normes élevées que nous nous efforçons de respecter tout au long de notre chaîne de valeur, englobant les sous-traitants, les clients, les fournisseurs et les partenaires.

En rendant notre Code de conduite accessible au public, nous encourageons nos parties prenantes à adhérer à des normes similaires, favorisant ainsi un cercle vertueux de pratiques éthiques.

1.7.

UN CODE DE CONDUITE - POURQUOI ?

Notre Code de conduite est conçu pour nous aider à comprendre notre engagement à conduire nos opérations de manière responsable.

Il s'articule autour de trois grands thèmes, eux-mêmes déclinés en sous-thématiques étayées par des principes clés et des exemples pratiques, des liens vers la documentation applicable et les personnes de contact (les ambassadeurs compliance).

Bien que notre Code de conduite soit basé sur des principes sans viser des situations spécifiques, il nous fournit les outils nécessaires pour gérer efficacement les cas individuels. En cas de doute, nous vous encourageons à demander conseil à votre manager, au Compliance Officer ou aux ambassadeurs compliance désignés selon le sujet.



1.8.

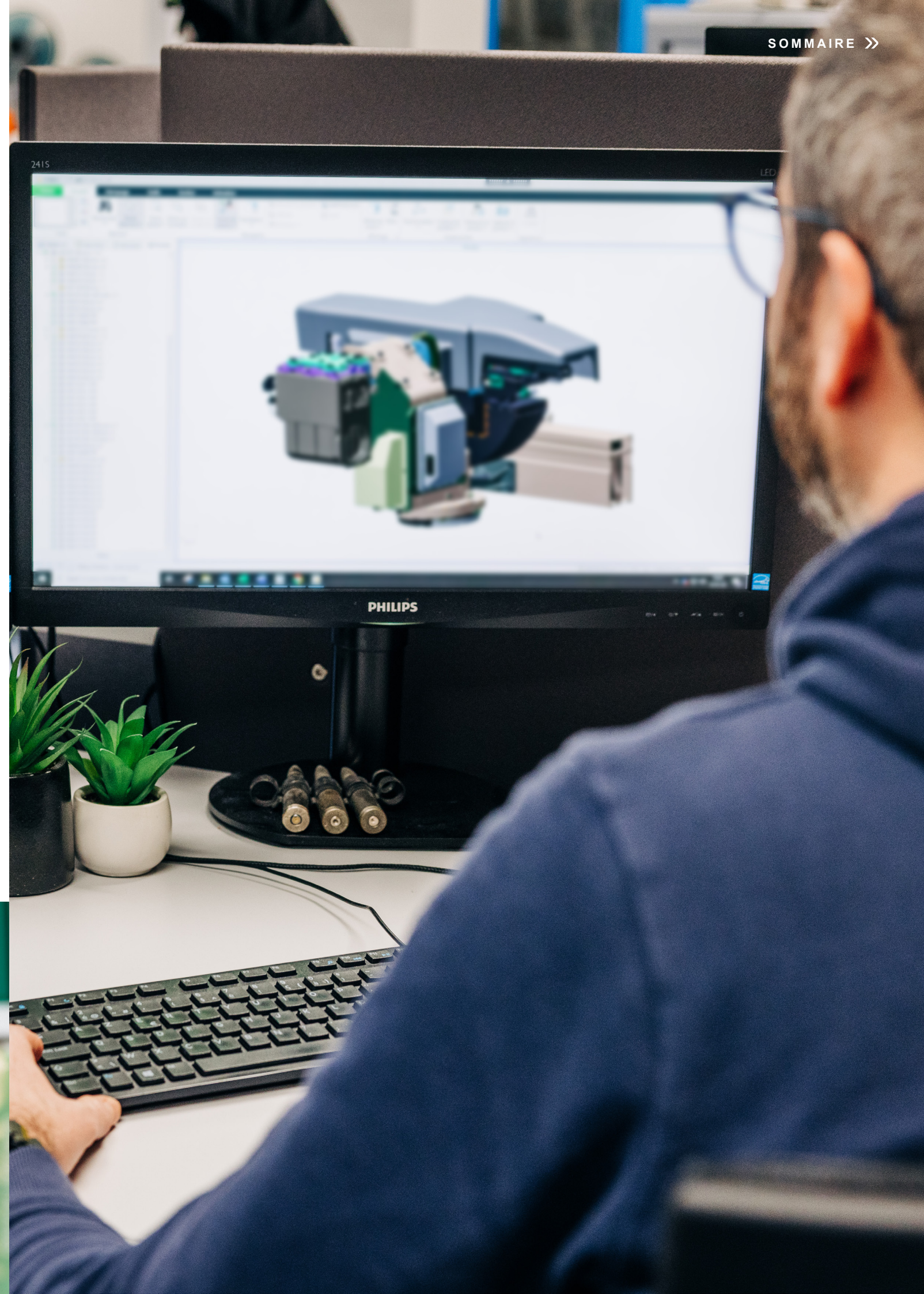
LA COMPLIANCE ET LA MISSION DU COMPLIANCE OFFICER ?

La compliance (conformité) signifie adhérer aux lois, aux réglementations, aux politiques internes et aux standards de notre charte éthique dans tous les aspects de nos activités. Elle garantit une gestion responsable, transparente et intégrée de nos opérations. La conformité ne consiste pas seulement à suivre des règles, mais aussi à instaurer la confiance, à protéger notre réputation et à favoriser une culture de responsabilité.

Le Compliance Officer a pour mission de s'assurer que notre Groupe respecte ses obligations éthiques et légales. Ses responsabilités incluent notamment :

- » Mettre en œuvre les standards éthiques fixés dans le Code de conduite du Groupe
- » Apporter son support, conseiller
- » Sensibiliser
- » S'assurer de la bonne application du Code de conduite
- » Encourager une culture de la liberté de parole

Néanmoins, la conformité est une responsabilité partagée. Chaque collaborateur, quel que soit son rôle, contribue au respect de ces standards. En comprenant et en respectant notre Code de conduite, vous contribuez à protéger notre Groupe et ses valeurs. Si vous avez un doute sur une décision ou une situation, le Compliance Officer est là pour vous aider à l'adresse complianceofficer@fnbrowninggroup.com.



1.9. UN RÉSEAU D'AMBASSADEURS COMPLIANCE

Notre réseau d'ambassadeurs compliance est un groupe de collaborateurs engagés qui agissent en tant qu'exemple en matière d'éthique et de conformité au sein de notre Groupe et de ses différentes entités. Ils sont tout d'abord des personnes ressource dans nos différentes entités locales, ils aident à promouvoir notre Code de conduite et veillent à ce que la compliance soit une priorité dans chaque partie de nos opérations.

Ce réseau renforce notre organisation en :

- » Garantissant que la compliance soit intégrée dans nos opérations quotidiennes à tous les niveaux.
- » Encourageant un dialogue ouvert sur l'éthique et l'intégrité.
- » Créant un système de soutien fiable pour les collaborateurs qui peuvent avoir des questions ou des préoccupations.

Si vous avez des questions sur le Code de conduite, que vous avez besoin de conseils ou que vous souhaitez signaler un problème, votre ambassadeur compliance local est là pour vous aider. Il est formé pour vous guider ou vous orienter vers les ressources appropriées.

Ensemble, avec le soutien de nos ambassadeurs, nous pouvons respecter notre engagement envers l'excellence éthique et bâtir une organisation plus forte et plus responsable.





02. NOS COLLABORA- TEURS

Leadership et Exemplarité.....27

Principe de non-discrimination29

Inclusion et diversité.....31

Relations sociales.....33

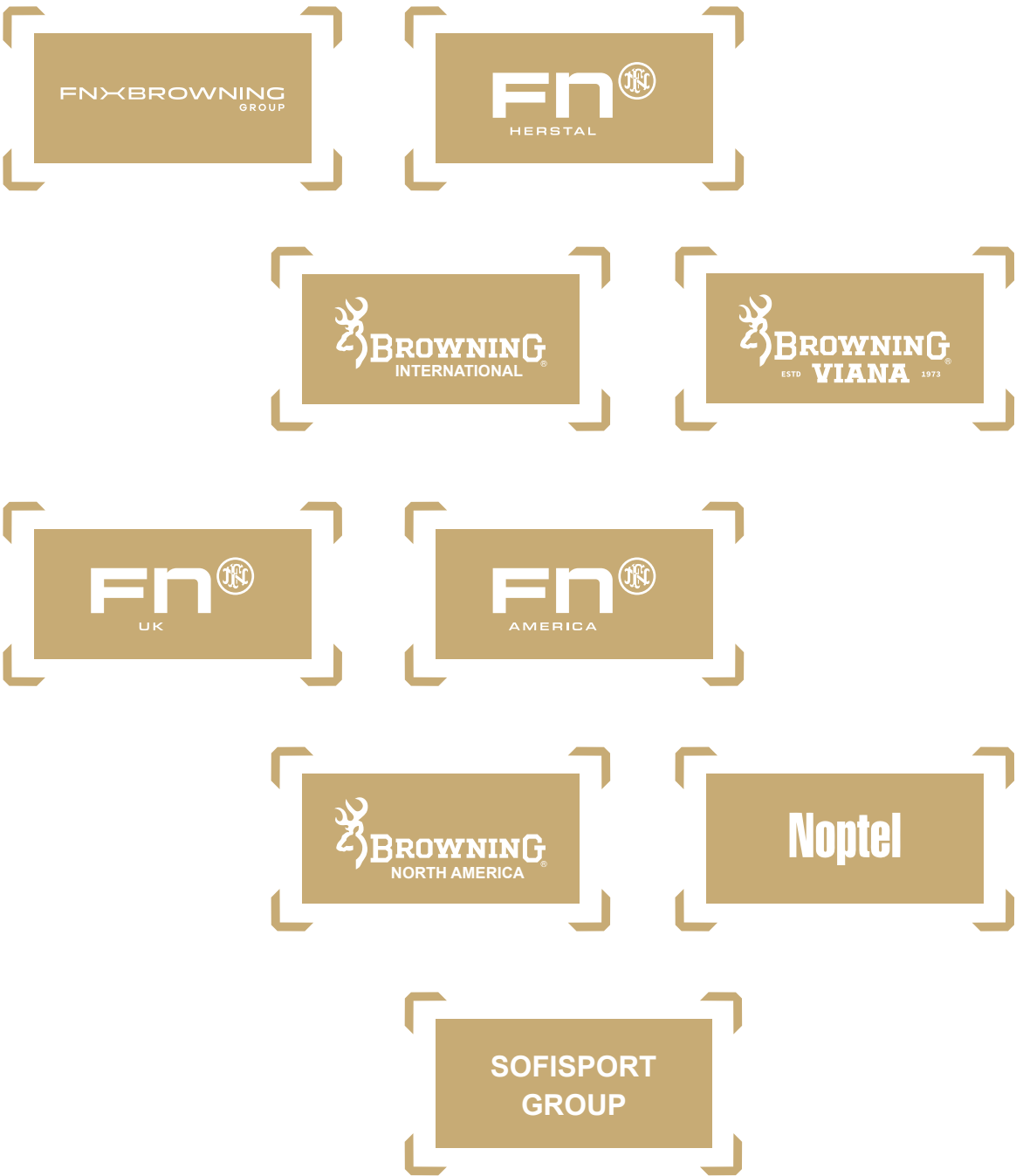
Santé et sécurité.....35

Notre communauté.....37



CONSULTEZ LA DOCUMENTATION APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le département RH pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

2.1. LEADERSHIP ET EXEMPLARITÉ

Nous comptons sur nos managers pour jouer un rôle crucial dans la définition du comportement conforme à notre charte éthique au sein de l'organisation. Nos Leaders sont à tous les niveaux de l'organisation, ils gèrent des équipes et s'efforcent de construire au quotidien un travail d'équipe. Nous avons confiance en nos Leaders pour montrer l'exemple, favoriser une culture d'intégrité et se tenir eux-mêmes et leurs équipes responsables du respect des valeurs du Groupe.

AGISSONS ENSEMBLE



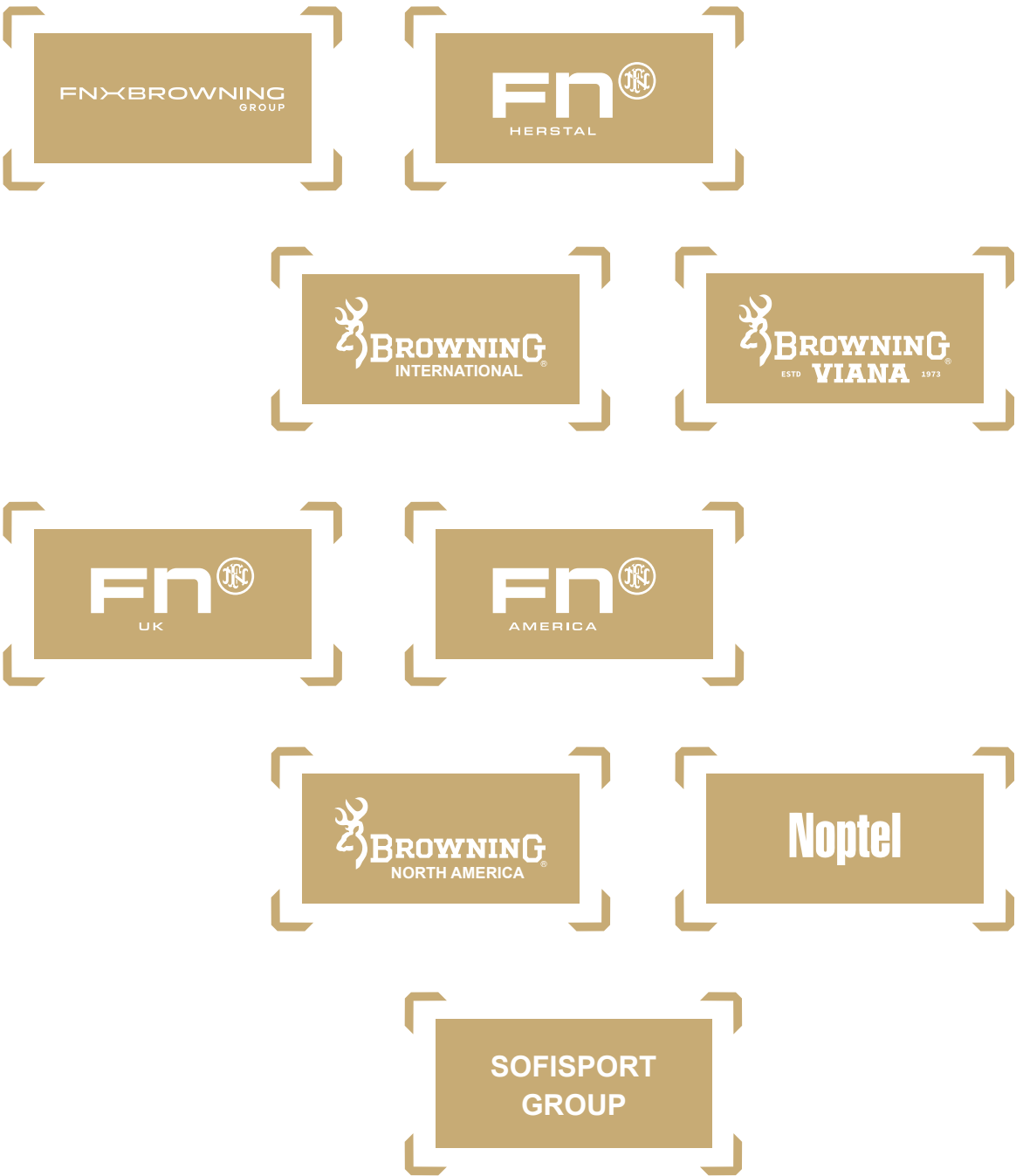
- » Donner l'exemple en adhérant à nos pratiques éthiques et en suivant scrupuleusement les règles et politiques de l'entreprise.
- » Encourager une communication ouverte, écouter les préoccupations de votre équipe mais aussi veiller à la responsabilisation de celle-ci.
- » Reconnaître et encourager un comportement éthique au sein de l'équipe.



- » Ignorer ou minimiser les comportements contraires à nos normes éthiques au sein de l'équipe.
- » Faire preuve de favoritisme ou de partialité dans la prise de décision.
- » Fermer les yeux sur des situations de conflits d'intérêts et générer des décisions biaisées qui risquent d'instaurer un manque de confiance.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le département RH pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

2.2.
PRINCIPE DE
NON-DISCRIMINATION

Nous nous engageons à mener une politique de tolérance zéro pour la discrimination, le harcèlement ou tout comportement portant atteinte à la dignité d'un individu et nous avons mis en place des mécanismes et des outils solides pour nos collaborateurs afin de les protéger de ces risques. De plus, dans notre manière de conduire nos affaires, nous avons de solides processus de devoir de vigilance qui nous garantissent de ne travailler qu'avec des fournisseurs ou des clients qui s'engagent également sur ces questions par le biais notamment de notre Code de conduite des partenaires commerciaux.

AGISSONS ENSEMBLE



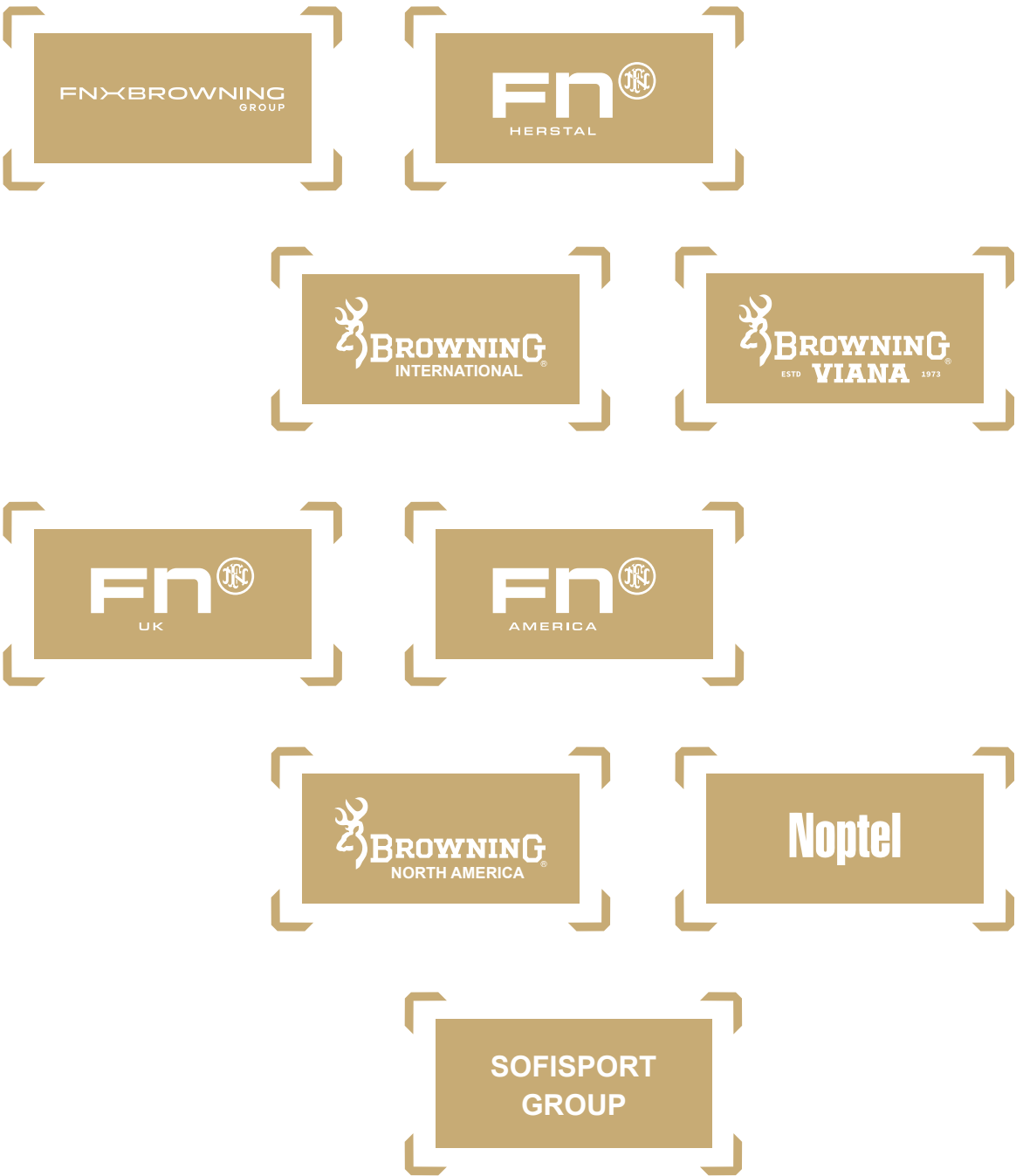
- » Traiter tous les collègues et parties prenantes avec respect et dignité.
- » Signaler tout cas de harcèlement ou de discrimination.
- » Veiller à ce que l'embauche et les promotions soient basées sur le mérite.



- » Tolérer toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de comportement discriminatoire.
- » Prendre des décisions d'engagements basées sur la race, le sexe, la religion ou d'autres facteurs non liés au mérite.
- » Ignorer les plaintes concernant les violations des droits humains.

CONSULTEZ LA DOCUMENTATION APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le département RH pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

2.3. INCLUSION ET DIVERSITÉ

Nous nous engageons à garantir un lieu de travail où chacun se sent valorisé, respecté et habilité à donner le meilleur de lui-même. Nous encourageons l'inclusion et la diversité pour recruter, retenir et promouvoir des personnes d'horizons divers, y compris, mais sans s'y limiter, la race, le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et les compétences. Nous veillons également à ce que nos employés, quel que soit leur niveau dans leur hiérarchie, puissent évoluer au sein du Groupe et acquérir de nouvelles compétences. Enfin, nous garantissons un traitement équitable et l'égalité des chances pour tous les collaborateurs, en veillant à ce que les décisions soient fondées sur le mérite et exemptes de tout parti pris.

AGISSONS ENSEMBLE



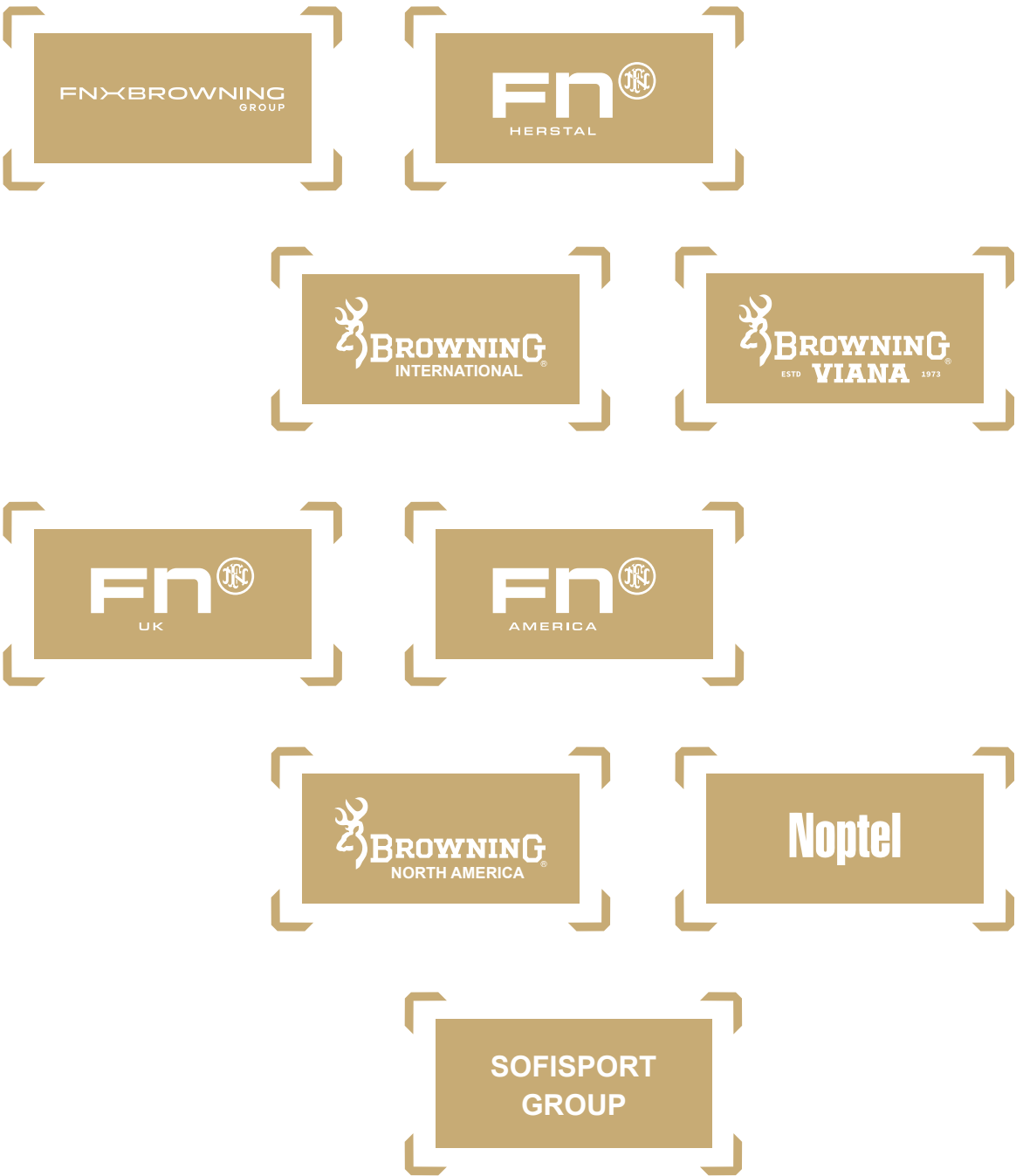
- » Encourager des points de vue divers dans les discussions d'équipe et la prise de décision.
- » Participer à des programmes de formation de lutte contre les discriminations.
- » Assurer une représentation diverse dans les équipes et le leadership.



- » Faire des suppositions sur les capacités ou les préférences d'une personne en se basant sur des stéréotypes.
- » Exclure des individus des opportunités en raison de différences d'origine ou de point de vue.
- » Négliger d'écouter les préoccupations des collaborateurs concernant l'inclusion.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le département RH pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.

2.4.
RELATIONS
SOCIALES

Nous nous engageons à favoriser une relation respectueuse, équitable et collaborative entre les collaborateurs et l'organisation. Nous réaffirmons notre engagement à respecter le droit des collaborateurs de se syndiquer et à participer à des négociations collectives, conformément aux lois locales et aux normes internationales du travail. Nous nous engageons à garantir des salaires équitables, des horaires de travail raisonnables et des conditions de travail sûres pour tous les collaborateurs et nous soutenons un dialogue transparent et ouvert entre les collaborateurs et la direction.

AGISSONS ENSEMBLE



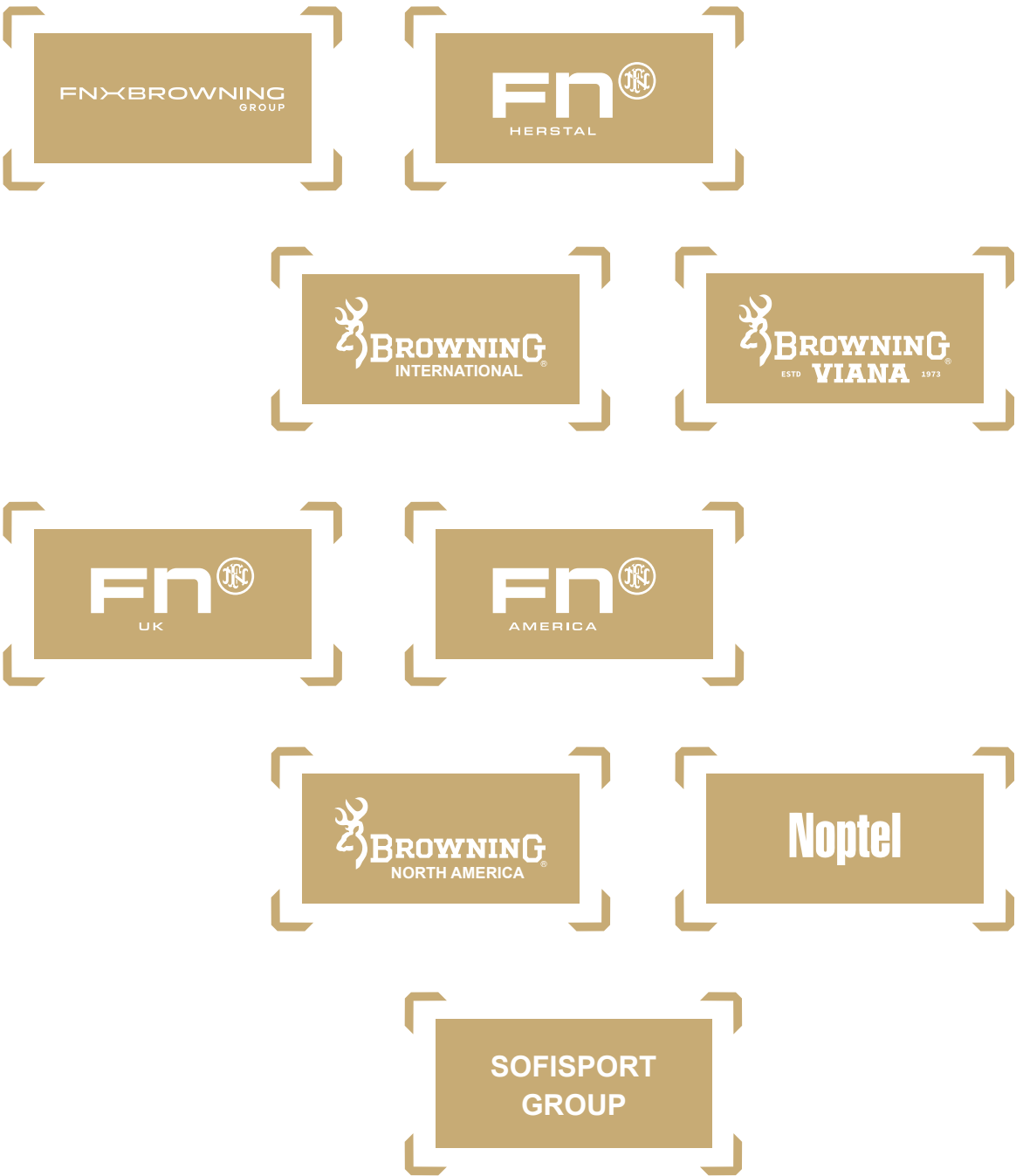
- » Favoriser un dialogue régulier avec les collaborateurs pour répondre aux préoccupations et améliorer les relations de travail.
- » Encourager la coopération et le travail d'équipe via la promotion d'initiatives collaboratives qui renforcent l'entraide et l'engagement collectif.
- » Respecter le droit des collaborateurs de se syndiquer ou de participer à des négociations collectives.



- » Exercer des représailles contre des collaborateurs qui ont soulevé des griefs ou se sont syndiqués.
- » Tolérer des comportements irrespectueux.
- » Ignorer les commentaires ou les préoccupations soulevés par les collaborateurs.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le SIPP pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

2.5.
SANTÉ ET
SÉCURITÉ

Nous nous engageons, compte tenu de nos activités industrielles, à maintenir des mesures de santé et de sécurité rigoureuses. Nous veillons à ce que tous les collaborateurs travaillent dans des environnements qui respectent ou dépassent nos normes de sécurité industrielles, telles que les normes liées à la manipulation de matières dangereuses, d'explosifs et de machines lourdes. Dans ce but, nous offrons des formations régulières sur les protocoles de sécurité, les procédures d'urgence et la manipulation appropriée des matières sensibles. Nous investissons dans des équipements et des technologies de sécurité de pointe pour protéger les collaborateurs. Nous nous efforçons d'établir des procédures claires pour signaler et répondre aux accidents ou aux incidents et nous encourageons une culture où les problèmes de sécurité peuvent être soulevés à tout moment.

AGISSONS ENSEMBLE



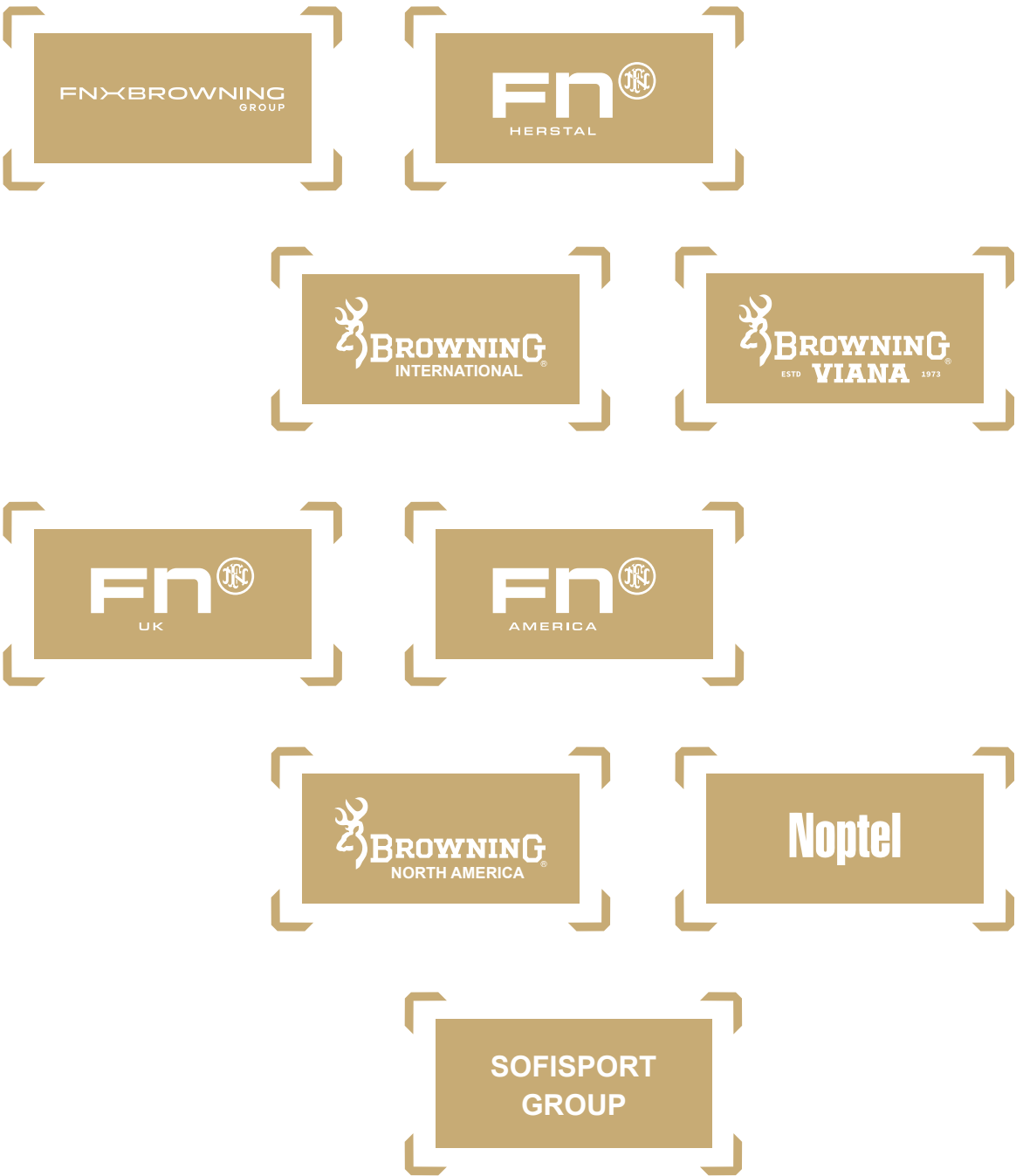
- » Suivre tous les protocoles de sécurité, en particulier lors de la manipulation de matières dangereuses ou de l'utilisation de machines.
- » Signaler immédiatement tout problème de sécurité, accident ou incident.
- » Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) selon les besoins et encourager les autres à faire de même.



- » Outrepasser des mesures de sécurité pour gagner du temps ou économiser de l'argent.
- » Ignorer les avertissements de sécurité ou négliger l'entretien de l'équipement de sécurité.
- » Adopter un comportement imprudent vous mettant vous ou les autres en danger.

CONSULTEZ LA DOCUMENTATION APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le service Communication pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.

2.6. NOTRE COMMUNAUTÉ

Nous sommes conscients de notre responsabilité d'avoir un impact positif sur les communautés à savoir les écosystèmes dans lesquels chacun de nos sites d'opérations se développe. Nous avons de nombreux programmes qui soutiennent l'éducation, le développement des compétences et les infrastructures communautaires dans les zones où le Groupe opère. Nous sommes connus pour notre engagement à recruter, à former des talents locaux, à travailler avec des fournisseurs locaux, en particulier dans les communautés proches de nos sites opérationnels, afin de favoriser la croissance économique et la stabilité locale. Nous nous engageons également à soutenir la culture par le biais de notre Fondation ARS MECHANICA.

AGISSONS ENSEMBLE



- » Donner la priorité à notre communauté locale dans le choix d'un nouveau fournisseur.
- » Établir des partenariats en soutenant un programme d'éducation, une solution innovante ou des initiatives culturelles.
- » Respecter la culture locale de nos entités à travers le monde.



- » S'engager dans des activités qui pourraient nuire à l'environnement ou au bien-être de notre communauté.
- » Ignorer les préoccupations de la communauté liées à nos opérations.
- » Choisir des fournisseurs basés loin de l'endroit où nous opérons et qui fournissent des produits qu'un fournisseur local pourrait fournir.



03. NOTRE BUSINESS

Contrôle export et Sanctions41

Anti-corruption - Cadeaux et Hospitalités43

Anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme45

Devoir de vigilance sur nos contreparties.....47

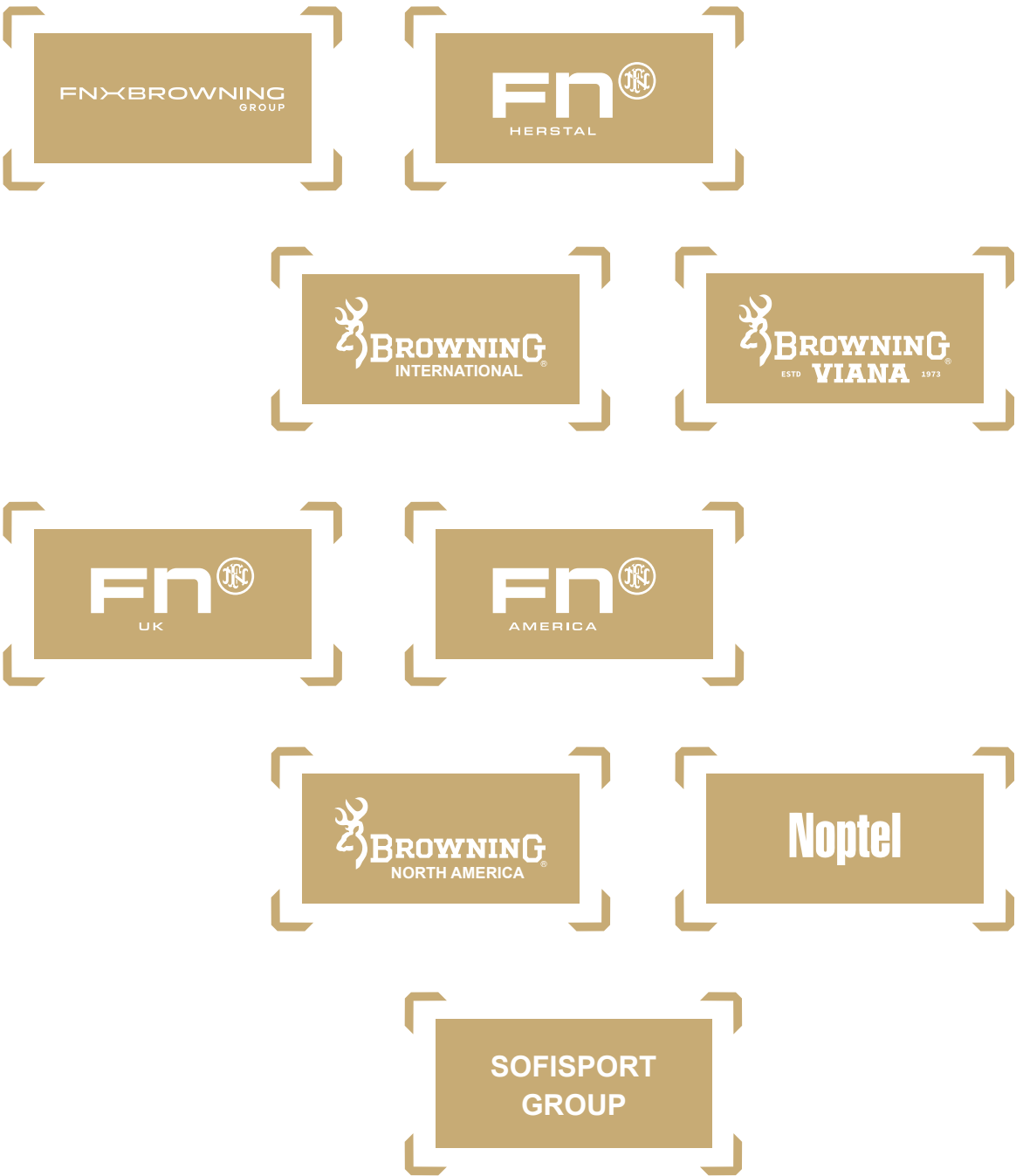
Conflits d'intérêts49

Concurrence loyale.....51



CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le service Export Control pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

3.1.
CONTRÔLE EXPORT
ET SANCTIONS

Nous nous conformons aux lois et réglementations applicables régissant les
contrôles et sanctions à l'exportation en : 1. Garantissant que nos produits,
services et technologies ne sont pas exportés ou partagés avec des pays, entités
ou individus soumis à des restrictions d'export ; 2. Vérifiant l'utilisation finale et les
utilisateurs finaux de nos biens et services grâce à des processus de devoir de
vigilance rigoureux.

AGISSONS ENSEMBLE



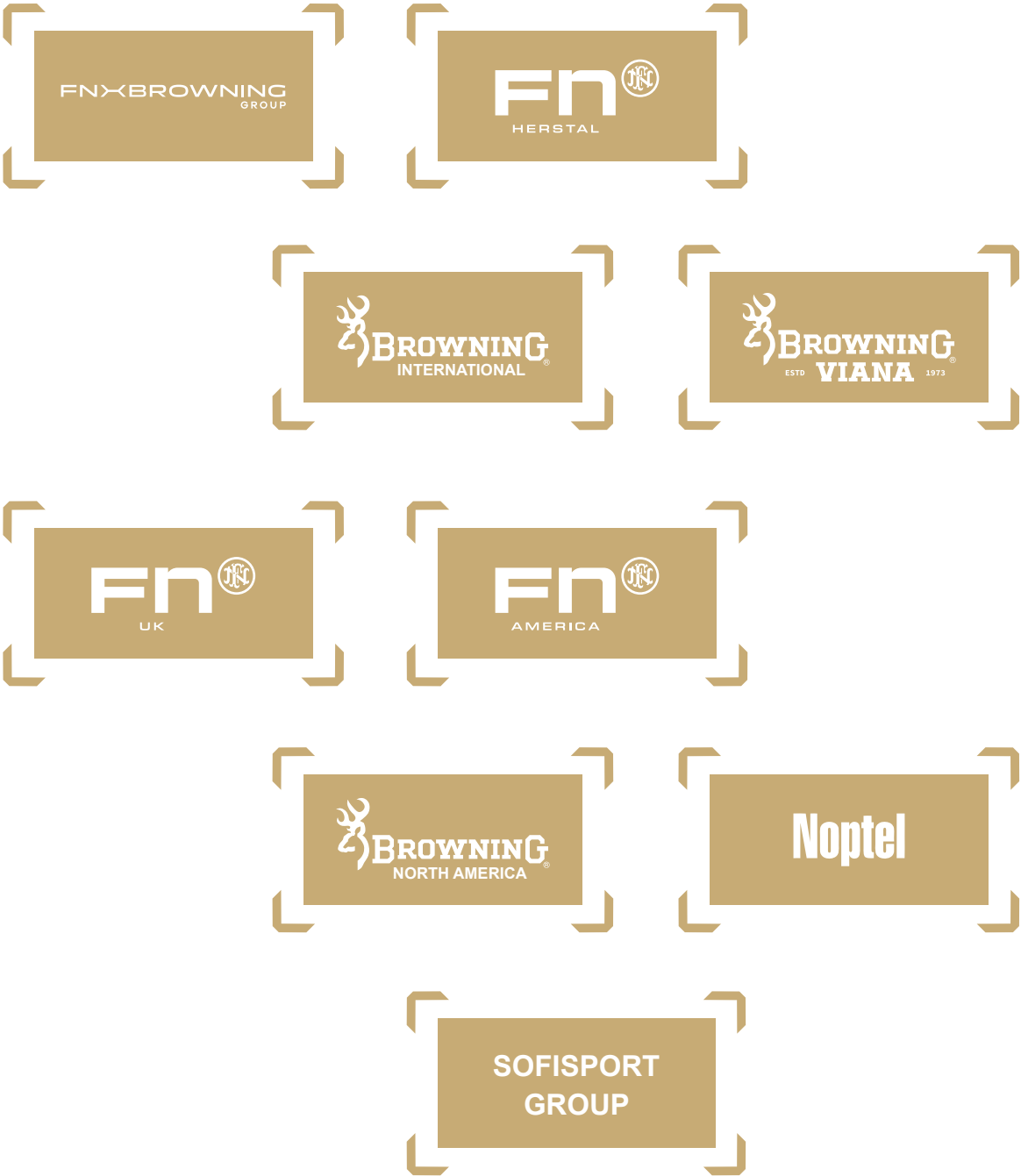
- » Exercer un devoir de vigilance approfondi pour garantir le respect des lois et sanctions commerciales internationales.
- » Obtenir toutes les licences d'exportation nécessaires avant d'expédier des produits soumis à des contrôles à l'exportation.
- » Sensibiliser les employés sur les réglementations de contrôle des exportations et les conséquences d'un non-respect.



- » Expédier des produits ou des technologies, dans le cadre d'une vente ou d'une démonstration, sans licence d'exportation valide.
- » Ignorer les signaux d'alarme liés aux activités d'exportation, tels que les itinéraires d'expédition inhabituels ou les demandes étonnantes des clients.
- » Donner des informations incomplètes ou inexactes lorsque vous adressez votre demande au département responsable d'effectuer les demandes de licences.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le Compliance Officer ou le Service Juridique pour toutes questions éventuelles ou [votre ambassadeur compliance](#).



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

3.2.
ANTI-CORRUPTION
CADEAUX ET HOSPITALITÉS

Nous respectons les lois et réglementations applicables régissant la lutte contre la corruption et nous avons une politique de tolérance zéro pour la corruption sous toutes ses formes. En tant que Groupe mais aussi en tant qu'individus, nous n'offrons, ne donnons ni n'acceptons de pots-de-vin ou de paiements inappropriés pour obtenir des avantages commerciaux et nous conservons des enregistrements précis et transparents de toutes les transactions.

AGISSONS ENSEMBLE



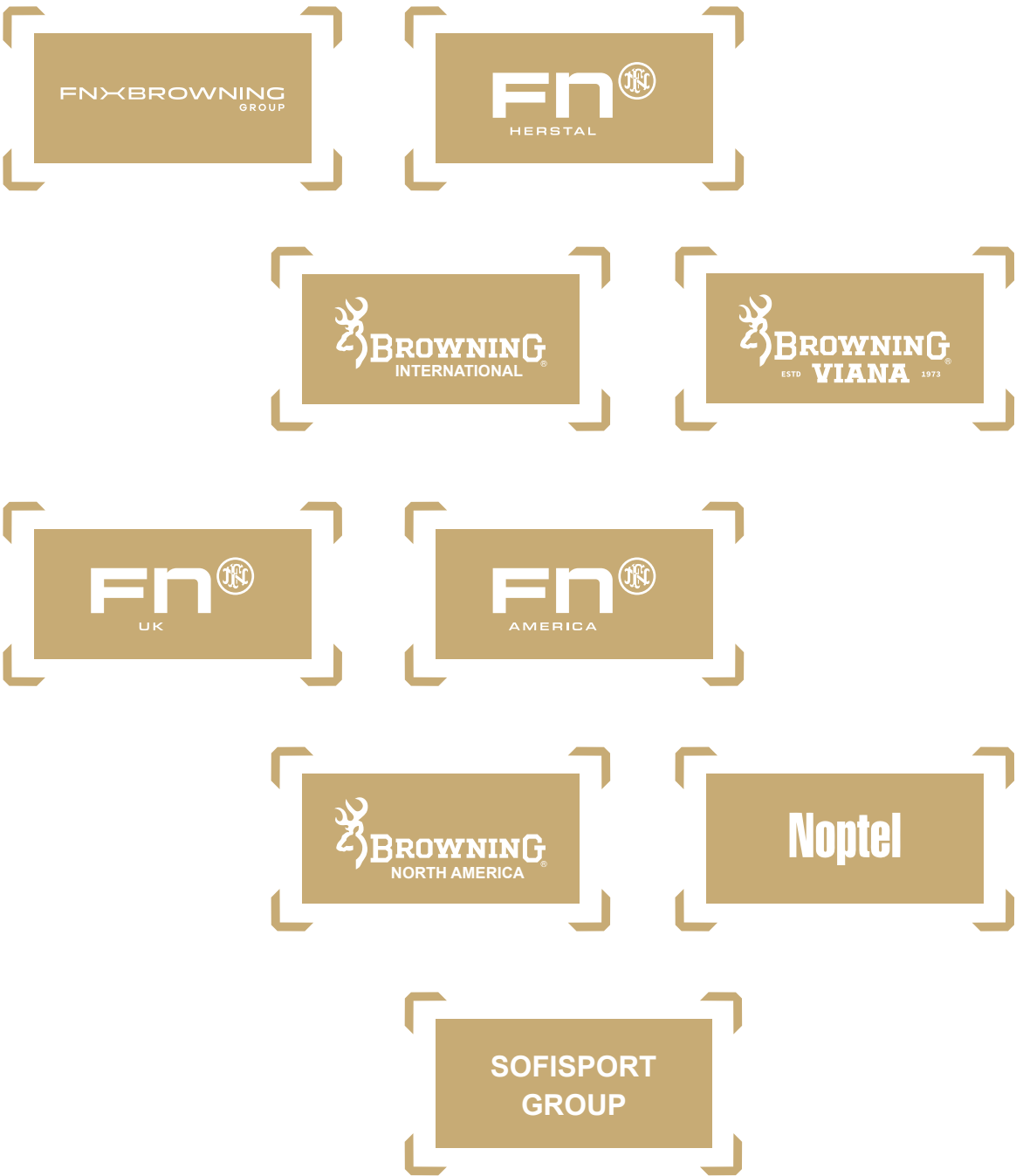
- >> Signaler toute demande de pots-de-vin ou de paiements inappropriés au Compliance Officer ou via la [Integrity Line](#).
- >> Déclarer tous vos cadeaux et hospitalités via la plateforme dédiée.
- >> Suivre notre politique Groupe pour éviter toute infraction aux lois et réglementations applicables régissant la lutte contre la corruption ainsi que les cadeaux et hospitalités.



- >> Offrir ou accepter des pots-de-vin, des commissions occultes ou d'autres paiements illicites pour obtenir des avantages commerciaux.
- >> Utiliser des cadeaux ou des marques d'hospitalité pour influencer de manière inappropriée des décisions ou obtenir des faveurs.
- >> Ignorer les activités ou les paiements suspects dans les transactions commerciales.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le Compliance Officer ou le Service Juridique pour
toutes questions éventuelles ou [votre ambassadeur compliance](#).



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

3.3.
ANTI-BLANCHIMENT
D'ARGENT ET FINANCEMENT
DU TERRORISME

Nous respectons les lois et réglementations applicables régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et nous nous engageons à empêcher l'utilisation de notre entreprise à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Par conséquent, nous effectuons une vérification approfondie des clients, des fournisseurs et des autres partenaires commerciaux. Nous surveillons également les transactions financières pour détecter toute activité inhabituelle ou suspecte.

AGISSONS ENSEMBLE



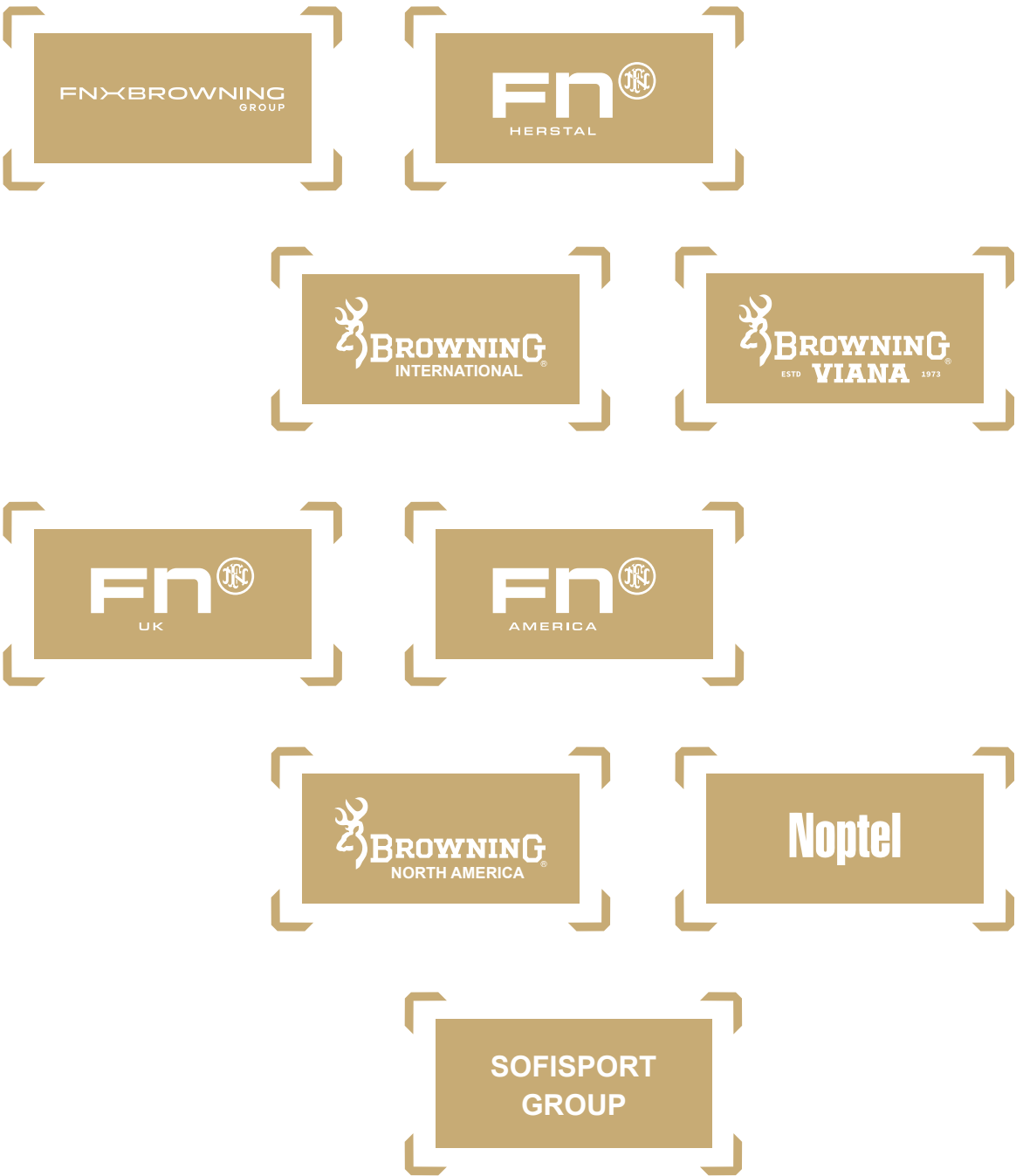
- » Vérifier l'identité (en ce compris leurs coordonnées bancaires) des clients, des fournisseurs et des autres partenaires commerciaux pour garantir leur légitimité.
- » Signaler rapidement toute activité financière suspecte aux autorités.
- » Suivre notre politique Groupe pour éviter toute infraction aux lois et réglementations applicables régissant la lutte contre le blanchiment d'argent.



- » Accepter des paiements provenant de sources inconnues ou non vérifiées.
- » Fermer les yeux sur une transaction qui vous paraît suspecte.
- » Ignorer les procédures de conformité en matière de devoir de vigilance.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le Compliance Officer ou le Service Juridique pour
toutes questions éventuelles ou **votre ambassadeur compliance**.

3.4.
DEVOIR DE VIGILANCE SUR
NOS CONTREPARTIES

Nous appliquons des standards élevés en matière de devoir de vigilance avant d'entrer dans une relation commerciale, car notre réputation dépend de l'intégrité de ceux avec qui nous faisons des affaires. Par conséquent, nous effectuons une vérification très approfondie sur toutes nos contreparties commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, les agents, les clients et les fournisseurs. Une fois que nous décidons d'entrer dans une relation commerciale, nous demandons à notre contrepartie d'adhérer à notre Code de conduite des partenaires commerciaux.

AGISSONS ENSEMBLE



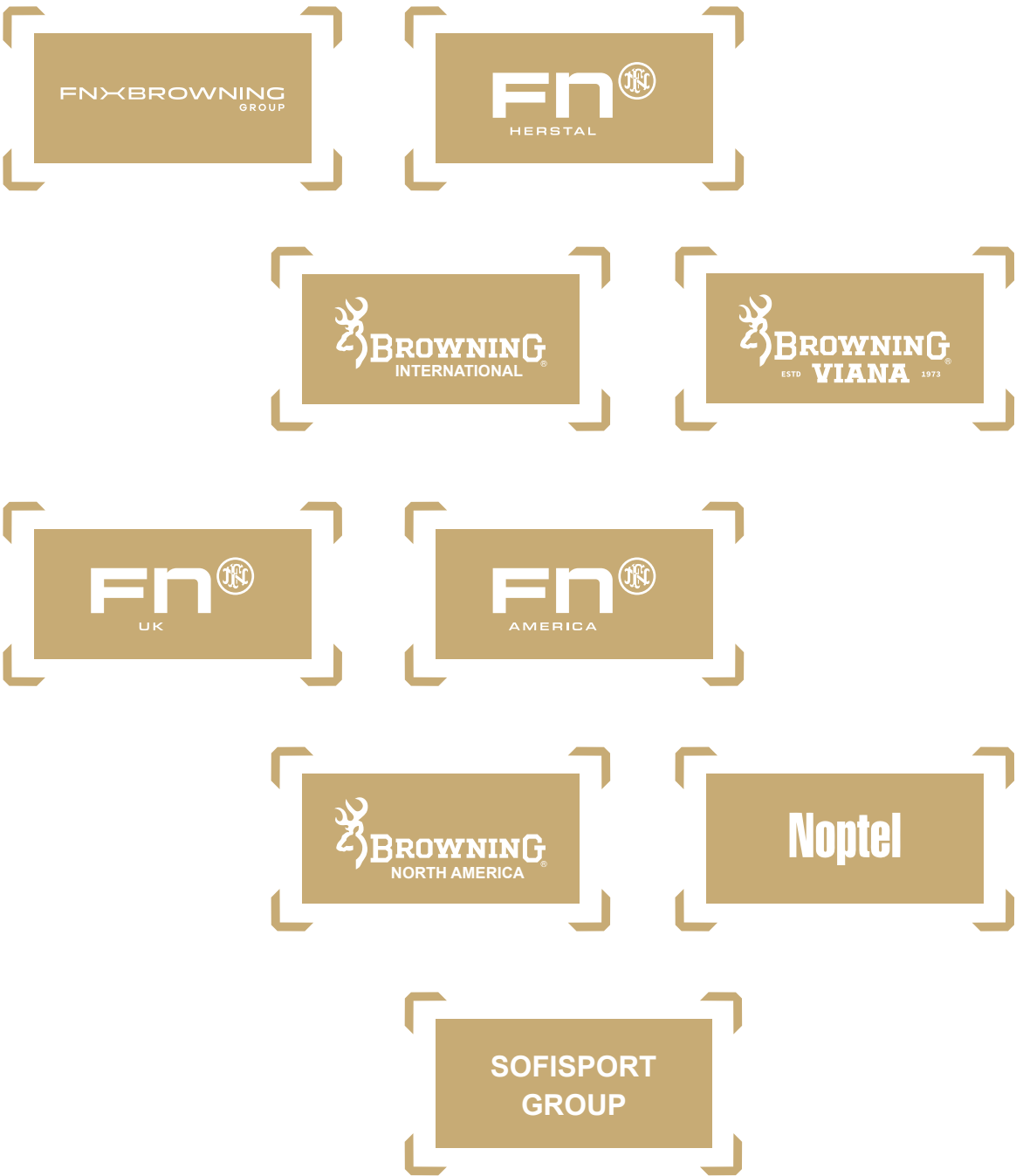
- » Effectuer des vérifications approfondies des antécédents des tiers avant d'entrer dans une relation commerciale.
- » Veiller à ce que les contrats avec des tiers incluent des clauses sur le respect des lois et des normes éthiques.
- » Suivre la politique Groupe pour gérer correctement le devoir de vigilance sur nos contre parties.



- » Entamer des relations avec des tiers qui ne respectent pas les normes de conformité et d'éthique de l'entreprise.
- » Ignorer les signes avant-coureurs d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal de tiers.
- » Déléguer des responsabilités à des tiers sans supervision et responsabilité claires.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le Compliance Officer ou le Service Juridique pour
toutes questions éventuelles ou **votre ambassadeur compliance**.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

3.5.
CONFLITS
D'INTÉRÊTS

Nous nous engageons à une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les conflits d'intérêts au sein de notre Groupe. Nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils agissent dans le meilleur intérêt du Groupe et évitent les situations où leurs intérêts personnels pourraient interférer avec leurs décisions professionnelles. Par conséquent, nous avons une politique stricte qui exige que : 1. Tout collaborateur divulgue tout intérêt personnel, financier ou autre qui pourrait influencer ses décisions ; 2. Tout collaborateur évite de s'engager dans des activités qui pourraient le mettre dans une situation où il se sentirait redevable à l'égard d'un tiers au détriment du Groupe.

AGISSONS ENSEMBLE



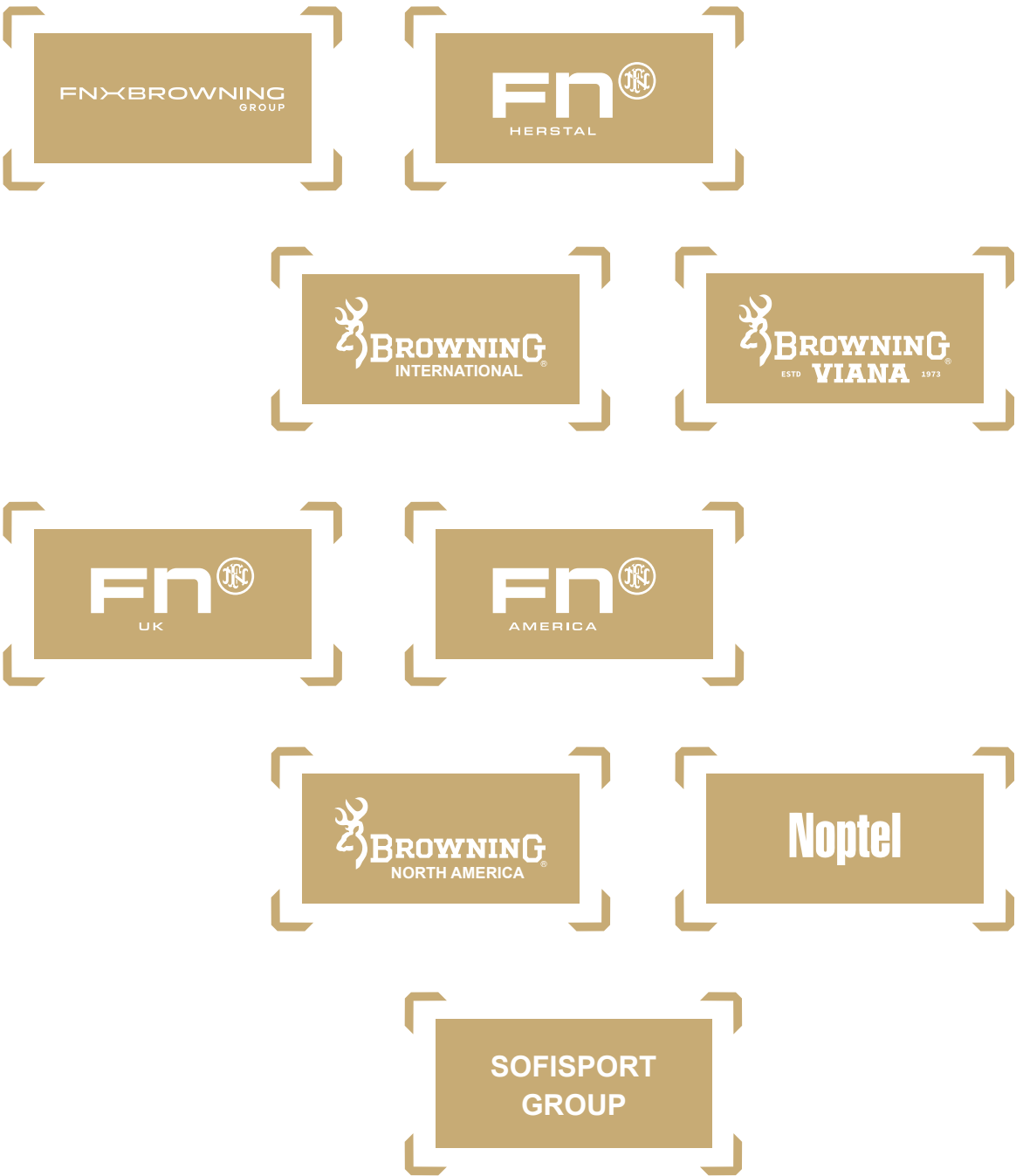
- » Divulguer toute relation personnelle, financière ou autre qui pourrait créer un conflit d'intérêts.
- » Ne pas participer au processus de prise de décision où un conflit d'intérêts existe.
- » Suivre notre politique Groupe pour gérer et résoudre les conflits d'intérêts.



- » Utiliser votre position pour vous-même, les membres de votre famille ou vos proches collaborateurs de manière déloyale.
- » S'engager dans des activités qui entrent en concurrence avec les intérêts de notre groupe.
- » Masquer ou ne pas signaler les conflits d'intérêts potentiels au département RH ou au Compliance Officer.

CONSULTEZ LA DOCUMENTATION APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le Compliance Officer ou le Service Juridique pour
toutes questions éventuelles ou **votre ambassadeur compliance**.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

3.6. CONCURRENCE LOYALE

Nous respectons les lois antitrust et de concurrence applicables et nous nous engageons à promouvoir une concurrence loyale et ouverte sur tous les marchés où nous opérons. Par conséquent, nous évitons les pratiques anticoncurrentielles telles que la fixation des prix, la manipulation des offres ou la répartition des marchés et nous ne partageons pas d'informations commerciales sensibles avec nos concurrents.

AGISSONS ENSEMBLE



- » Prendre part à une concurrence loyale, en adhérant aux lois antitrust, aux lois sur la concurrence et en suivant la politique Groupe sur la concurrence loyale.
- » Signaler toute pratique anticoncurrentielle, telle que la fixation des prix ou la répartition des marchés, au Compliance Officer.
- » Fournir des informations exactes et véridiques sur vos produits et services dans le cadre d'activités de marketing et de vente.



- » S'engager dans une collusion avec des concurrents pour manipuler les marchés ou les prix.
- » Diffuser des informations fausses ou trompeuses sur les concurrents pour obtenir un avantage.
- » Abuser d'une position dominante sur le marché pour restreindre injustement la concurrence.



04.
NOS
PRODUITS
ET TECHNO-
LOGIES

Gestion de la qualité.....55

Environnement57

Protection de notre Propriété Intellectuelle et de notre savoir-faire59

Traçabilité et exactitude de la documentation61

Sécurisation de notre Système d'Information.....63

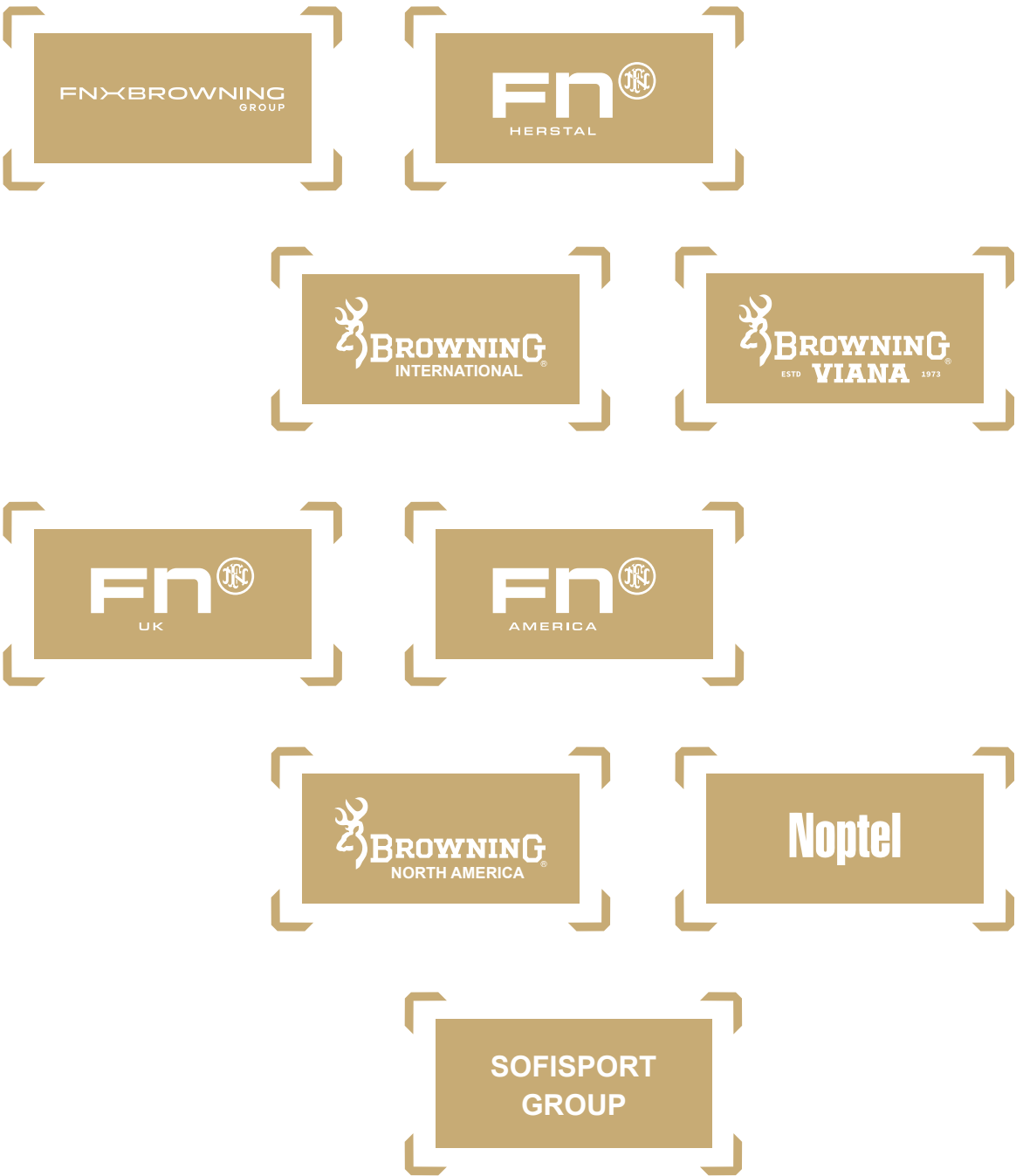
Confidentialité.....65

Gestion de notre Communication.....67



CONSULTEZ LA DOCUMENTATION APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le service Qualité pour toutes questions éventuelles
votre ambassadeur compliance.

4.1. GESTION DE LA QUALITÉ

Nous veillons à ce que nos produits et technologies répondent aux normes de qualité et de sécurité les plus élevées de notre industrie. Nous nous efforçons de fournir des produits qui répondent aux attentes de nos clients et qui sont conformes à toutes les lois et normes applicables. Nous garantissons que nos produits sont fiables, durables et adaptés à leur usage, en particulier compte tenu de leurs applications critiques, et nous améliorons continuellement nos processus de conception, de fabrication et de test pour maintenir ce niveau de qualité.

AGISSONS ENSEMBLE



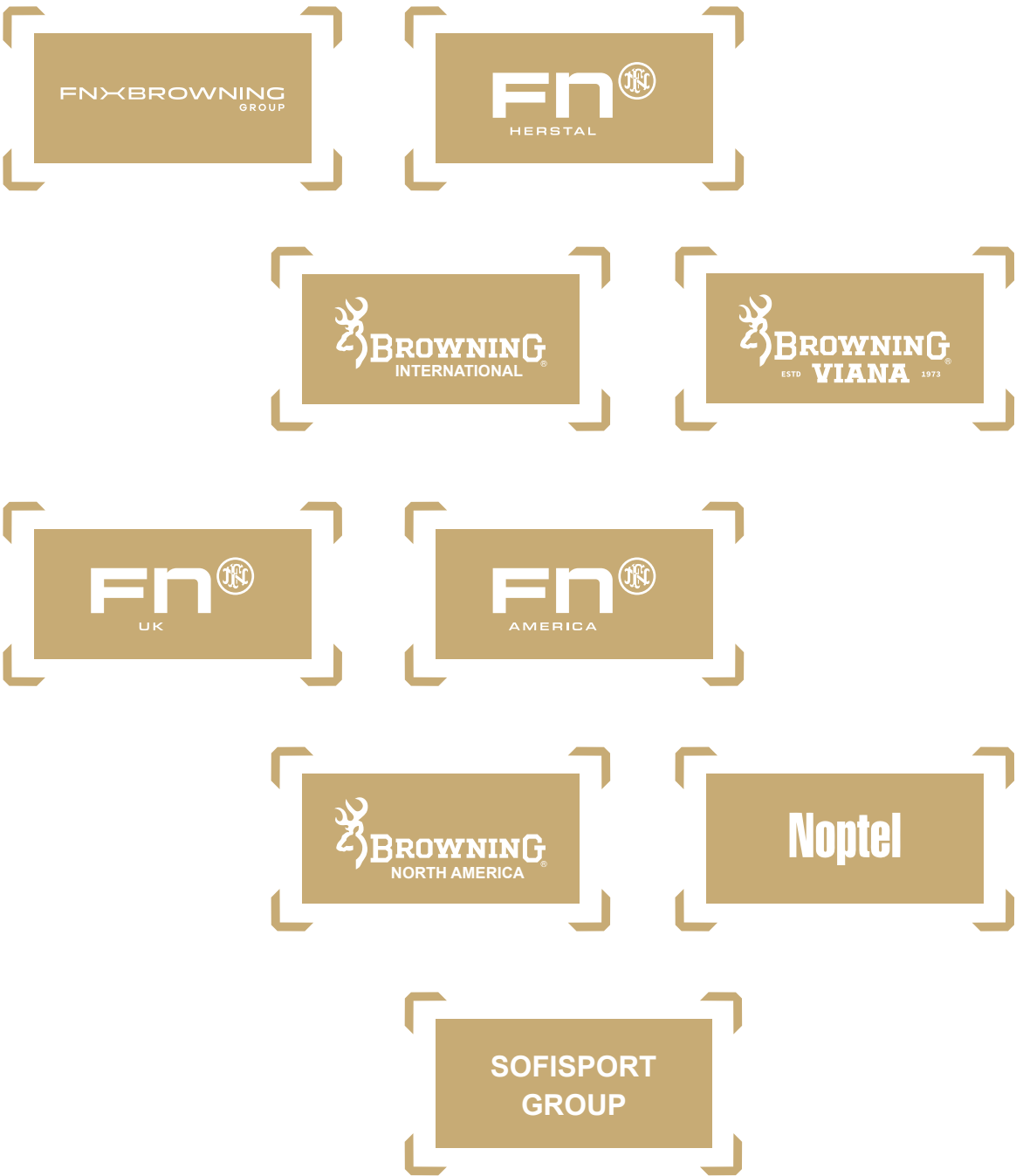
- » Concevoir, fabriquer et livrer des produits qui répondent ou dépassent les normes de l'industrie et les attentes des clients.
- » Mettre en œuvre des processus de contrôle qualité rigoureux pour garantir la sécurité, la fiabilité et l'efficacité de tous les produits.
- » Améliorer continuellement les produits grâce à la recherche, à l'innovation et aux commentaires des parties prenantes.



- » Faire des compromis sur la qualité pour réduire les coûts ou respecter les délais.
- » Négliger les défauts ou les problèmes identifiés dans l'ensemble de notre chaîne de valeurs.
- » Déformer les spécifications, les capacités ou les certifications des produits.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le service Environnement pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.

4.2.
ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser l'impact environnemental de nos produits et de nos opérations en intégrant des considérations environnementales dans la conception, la fabrication et la gestion du cycle de vie de nos produits et moyens de production. De plus, nous respectons les lois et réglementations environnementales, y compris celles spécifiques aux matières dangereuses.

AGISSONS ENSEMBLE



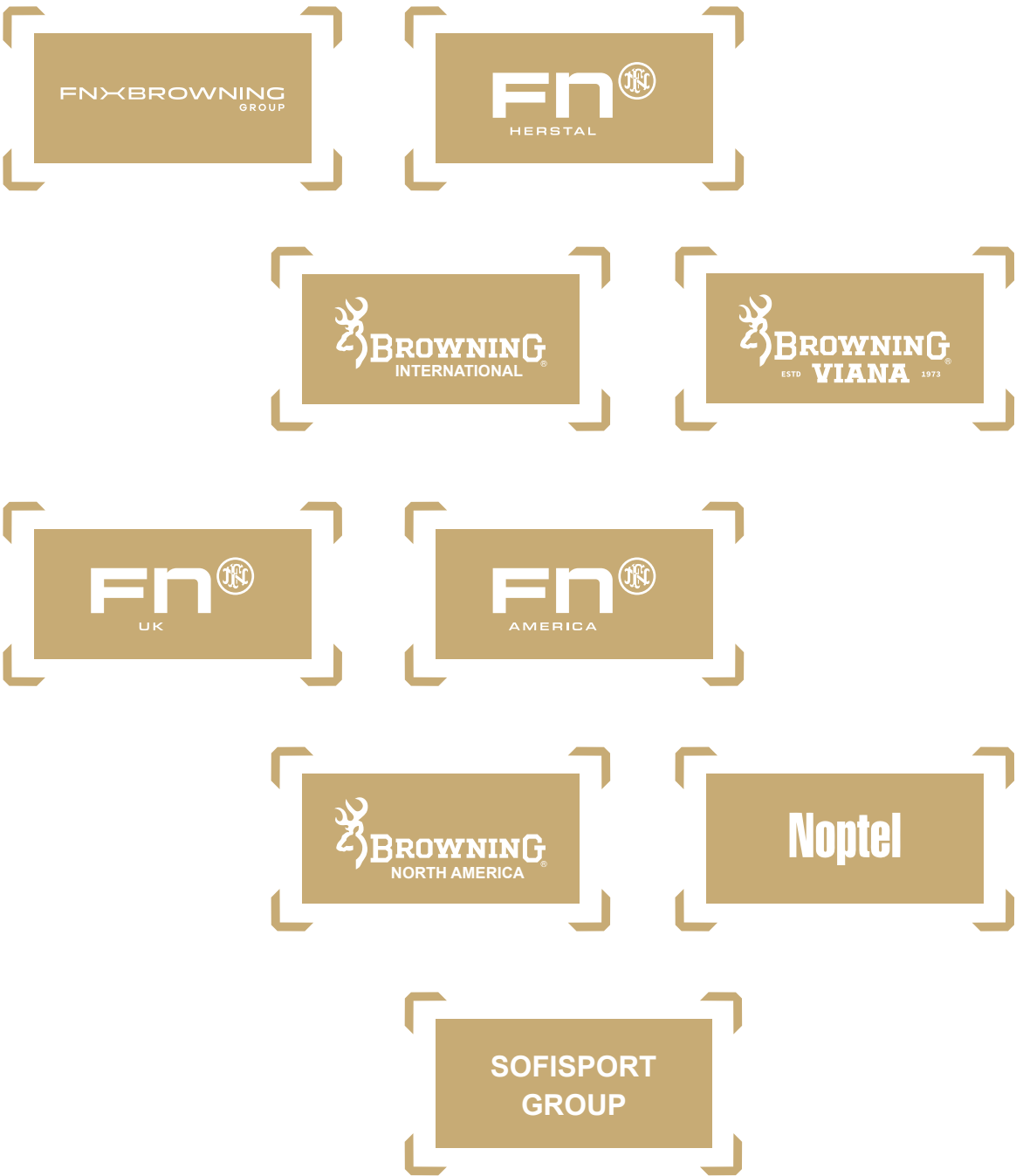
- >> Minimiser l'impact environnemental de vos produits et opérations en adoptant des pratiques durables, telles que la réduction des émissions, des déchets et de la consommation de ressources.
- >> Développer des technologies avec l'objectif de réduire notre impact sur l'environnement.
- >> Respecter toutes les lois et réglementations environnementales dans chaque siège d'exploitation de nos activités.



- >> Utiliser des matériaux ou des processus qui causent des dommages inutiles à l'environnement lorsque des alternatives sont disponibles.
- >> Ignorer les risques environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement ou le processus de production.
- >> Ignorer les exigences réglementaires en matière de gestion des déchets, d'émissions ou d'utilisation des ressources.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le service Juridique pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

4.3.
PROTECTION DE NOTRE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
ET DE NOTRE SAVOIR-FAIRE

Nous nous engageons à protéger notre propriété intellectuelle (PI) car elle constitue un atout essentiel qui soutient notre avantage concurrentiel et notre innovation. Par conséquent, notre propriété intellectuelle est protégée par des brevets, des marques déposées, des droits d'auteur et des secrets commerciaux contre toute utilisation ou divulgation non autorisée. Notre engagement s'applique également à la protection des droits de propriété intellectuelle d'autrui et à éviter toute violation potentielle.

AGISSONS ENSEMBLE



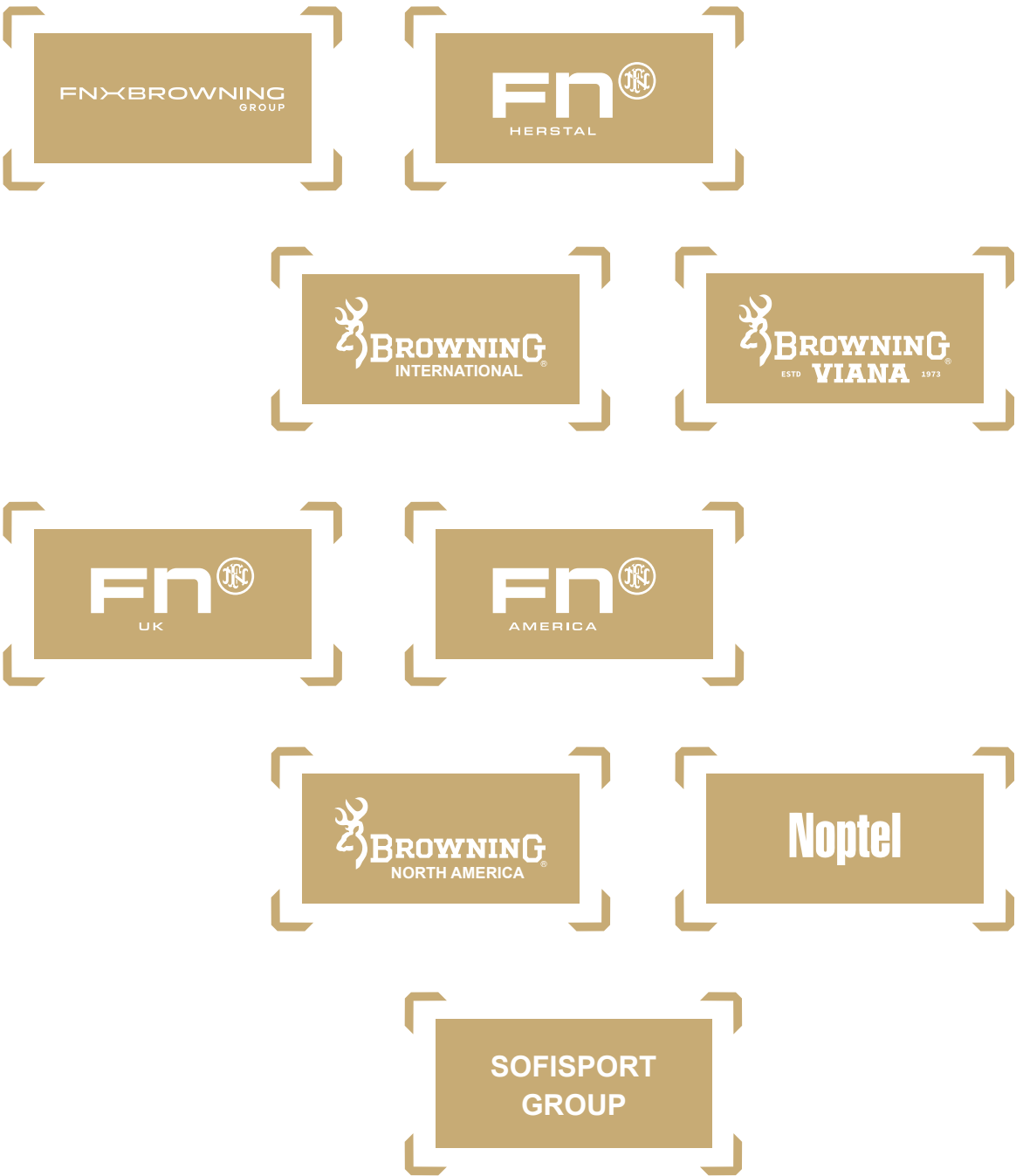
- >> Protégez les innovations, les conceptions et les secrets commerciaux de l'entreprise en protégeant les brevets et les marques déposées, le cas échéant.
- >> Sensibiliser les collaborateurs sur l'importance de protéger la propriété intellectuelle (PI) et les risques de divulgation par inadvertance.
- >> Veillez à ce que les contrats avec des tiers incluent des clauses visant à protéger la propriété intellectuelle de notre Groupe.



- >> Partager des informations de propriété intellectuelle sans autorisation ou accord approprié en place.
- >> Utiliser la propriété intellectuelle d'autrui sans obtenir les autorisations ou licences appropriées.
- >> Négliger de signaler les vols ou violations potentiels de propriété intellectuelle.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le service Qualité pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.

4.4.
TRAÇABILITÉ ET EXACTITUDE
DE LA DOCUMENTATION

Nous nous engageons à garantir la traçabilité et l'exactitude des informations
reprises dans nos registres car il est essentiel de garantir une telle conformité dans
notre secteur. Pour ce faire, nous tenons des registres de nos développement, de
nos tests et de la distribution des produits et nous nous efforçons de garantir une
traçabilité complète des matériaux et composants utilisés dans nos produits.

AGISSONS ENSEMBLE



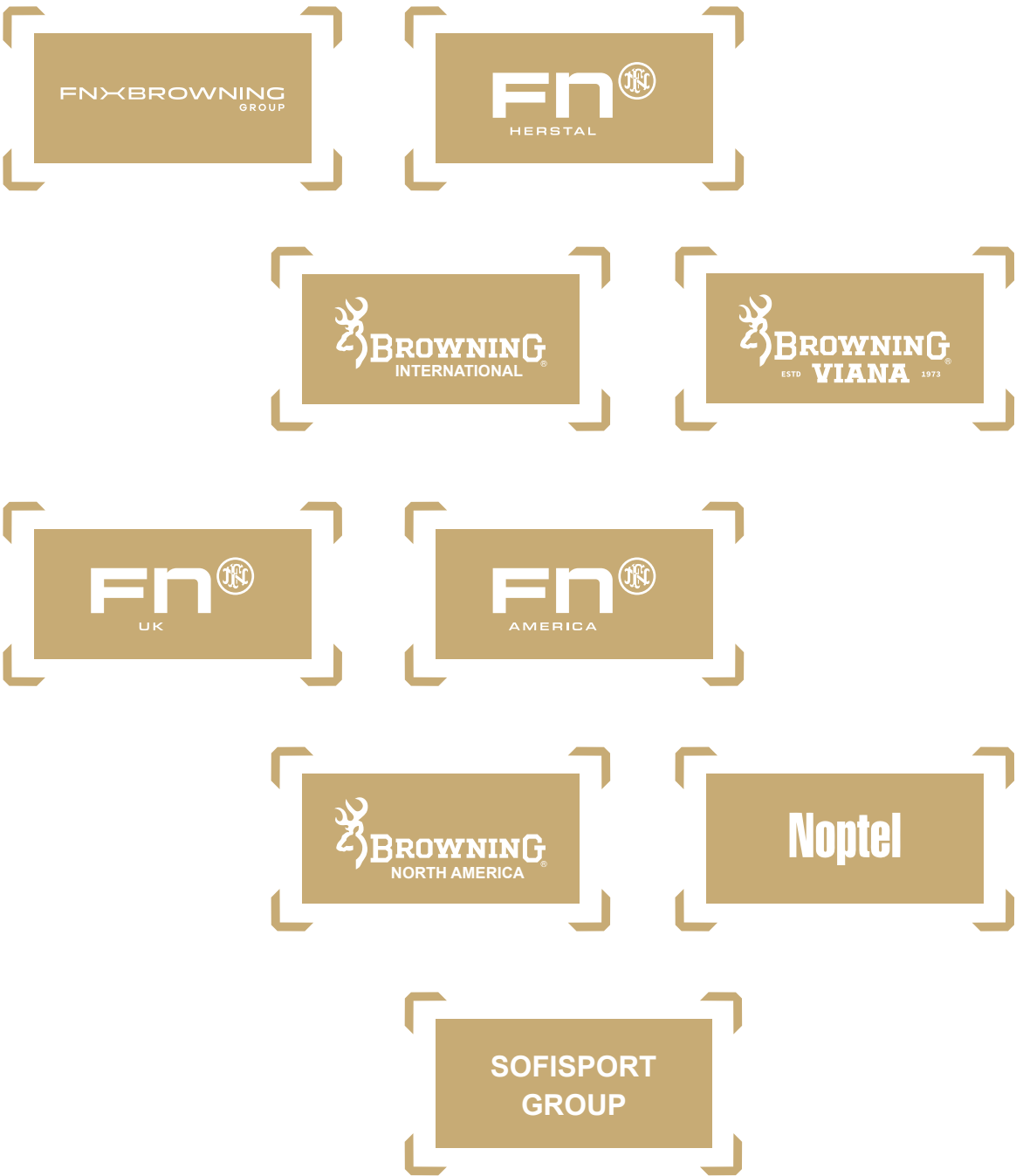
- >> Conserver des enregistrements précis et complets pour tous les produits, de la conception à la livraison, garantissant une traçabilité complète.
- >> Mettre en œuvre des systèmes pour suivre et vérifier l'origine, la production et la distribution des matériaux et composants.
- >> Conserver des enregistrements conformément aux exigences légales et réglementaires.



- >> Falsifier ou manipuler des enregistrements pour dissimuler des erreurs ou des non-conformités.
- >> Ignorer les lacunes ou les incohérences dans la documentation qui pourraient compromettre la traçabilité.
- >> Ne pas tenir compte de l'importance d'une tenue de registres minutieuse lors d'audits ou d'enquêtes.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veuillez contacter le service IT pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

4.5.
SÉCURISATION DE NOTRE
SYSTÈME D'INFORMATION

Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées de cybersécurité car nos systèmes d'information sont essentiels pour protéger les données sensibles et assurer la continuité opérationnelle. Par conséquent, nous protégeons les systèmes contre les cybermenaces, les accès non autorisés et les violations de données. Nous veillons également à avoir les normes de protection physique élevées pour toutes nos unités d'exploitation au sein du Groupe.

AGISSONS ENSEMBLE



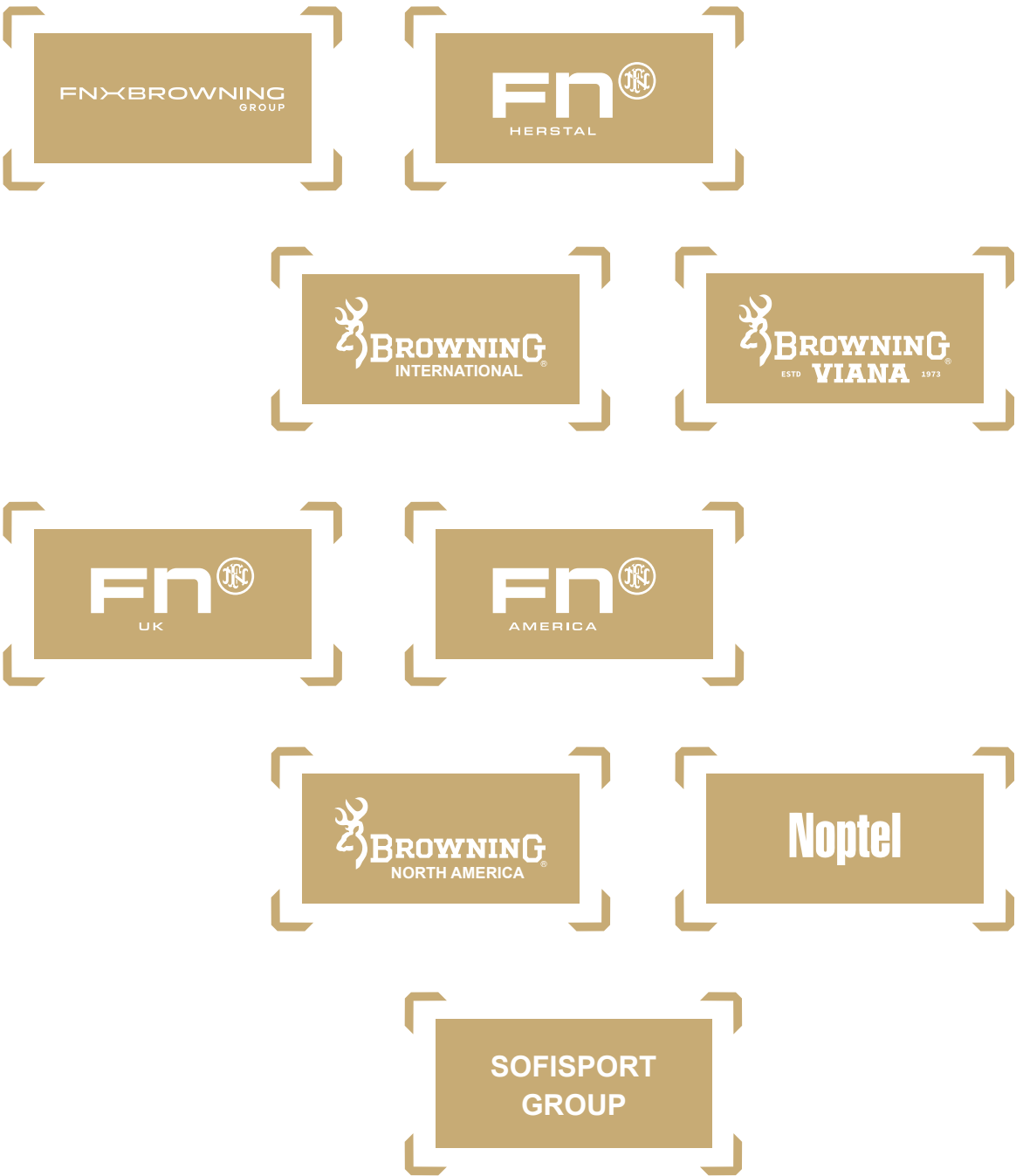
- >> Utiliser des mesures de cybersécurité robustes pour protéger les systèmes, les données et les réseaux de l'entreprise contre les accès et les attaques non autorisés.
- >> Maintenir des processus d'accès solides pour les employés mais aussi pour les visiteurs lorsqu'ils entrent sur nos sites d'opérations.
- >> Former les employés aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité et de sécurité physique de nos sites d'opérations.



- >> Partager les identifiants de connexion ou accéder à des systèmes sensibles sur des réseaux non sécurisés.
- >> Retarder le signalement des incidents ou des violations de cybersécurité au service informatique.
- >> Tenir la porte à la personne qui vous suit dans une zone restreinte nécessitant un badge.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le service Juridique pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

4.6.
CONFIDENTIALITÉ

Nous nous engageons à protéger les informations confidentielles, car elles sont essentielles pour maintenir notre avantage concurrentiel, pour respecter nos obligations légales et contractuelles et pour protéger les intérêts de la sécurité nationale. Tous les collaborateurs, sous-traitants et partenaires commerciaux doivent traiter les informations sensibles de manière responsable et conformément à nos politiques.

AGISSONS ENSEMBLE



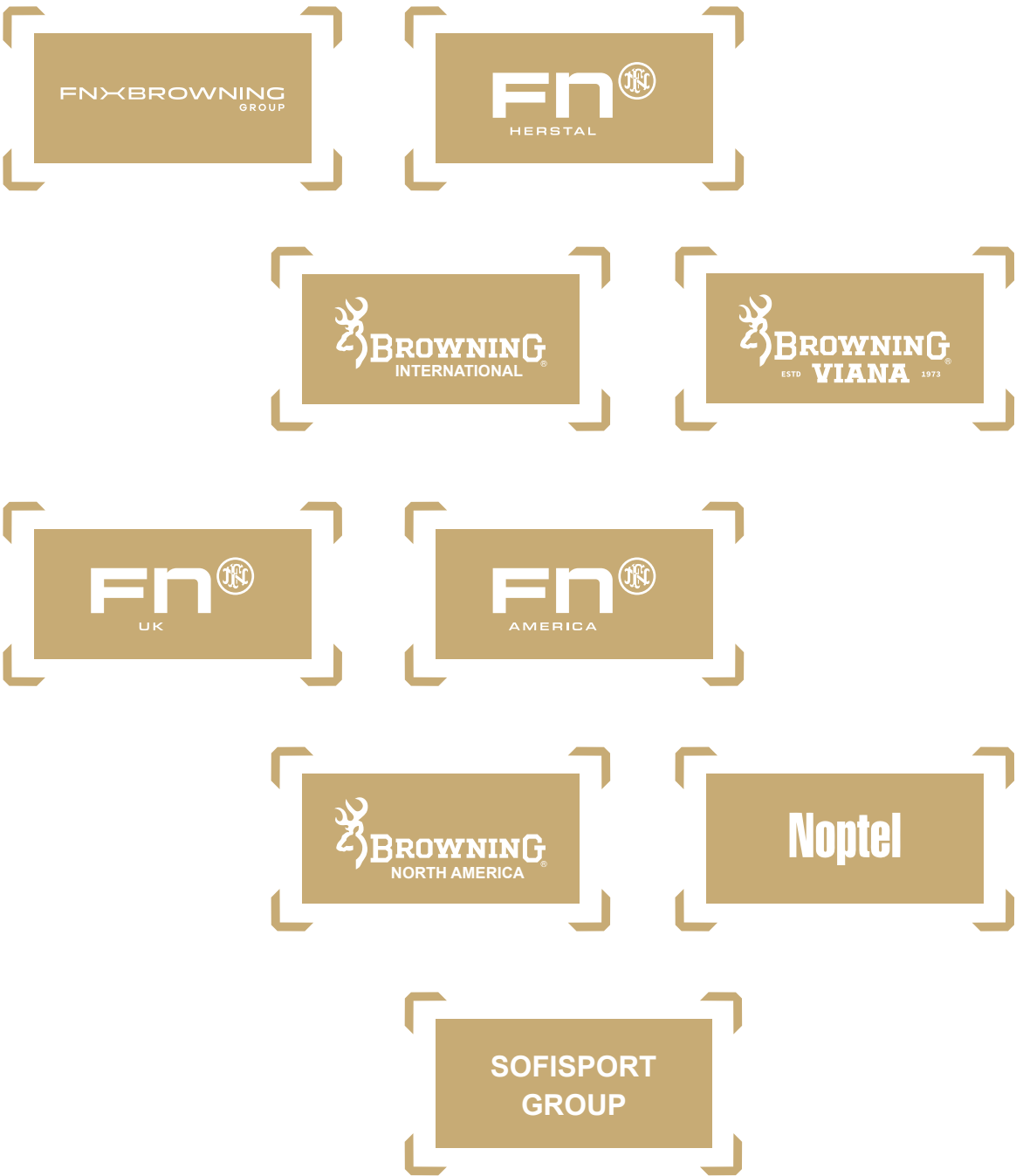
- >> Traitez les informations sensibles du Groupe, y compris les secrets commerciaux, les données financières et les dossiers des collaborateurs, avec la plus grande rigueur.
- >> Limitez l'accès aux informations confidentielles aux seules personnes qui ont un besoin d'en connaître dans le cadre de leur fonction.
- >> Suivez toutes les politiques et procédures du Groupe concernant la classification des données, la confidentialité des données, le stockage et l'élimination de celles-ci.



- >> Partager des informations confidentielles avec des personnes non autorisées, y compris des collègues qui n'ont pas d'habilitation ou de besoin d'en connaître.
- >> Partager des informations confidentielles sans mettre en place un accord de confidentialité avec la personne avec laquelle vous souhaitez partager les informations.
- >> Utiliser les informations confidentielles du Groupe à des fins personnelles ou à des fins externes sans autorisation.

CONSULTEZ LA
DOCUMENTATION
APPLICABLE

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Veillez contacter le service Communication pour toutes questions éventuelles ou
votre ambassadeur compliance.



E-learning via l'accès à notre plateforme KnowBe4

4.7.
GESTION DE NOTRE
COMMUNICATION

Nous nous engageons à communiquer, en interne comme en externe, selon des principes qui reflètent les valeurs et la réputation de notre Groupe. Par conséquent, nous veillons toujours à ce que toutes les communications soient exactes, respectueuses et conformes aux politiques du Groupe et à protéger les informations confidentielles et sensibles à l'égard du grand public ou sur les réseaux sociaux.

AGISSONS ENSEMBLE



- >> S'assurer que toutes les communications, tant internes qu'externes, sont exactes, claires et conformes aux politiques Groupe.
- >> Utiliser les canaux et formats approuvés pour les communications sensibles ou officielles.
- >> Si vous recevez une demande de renseignements des médias, il faut toujours la transférer au service Communication pour garantir l'alignement avec la stratégie de communication du Groupe.



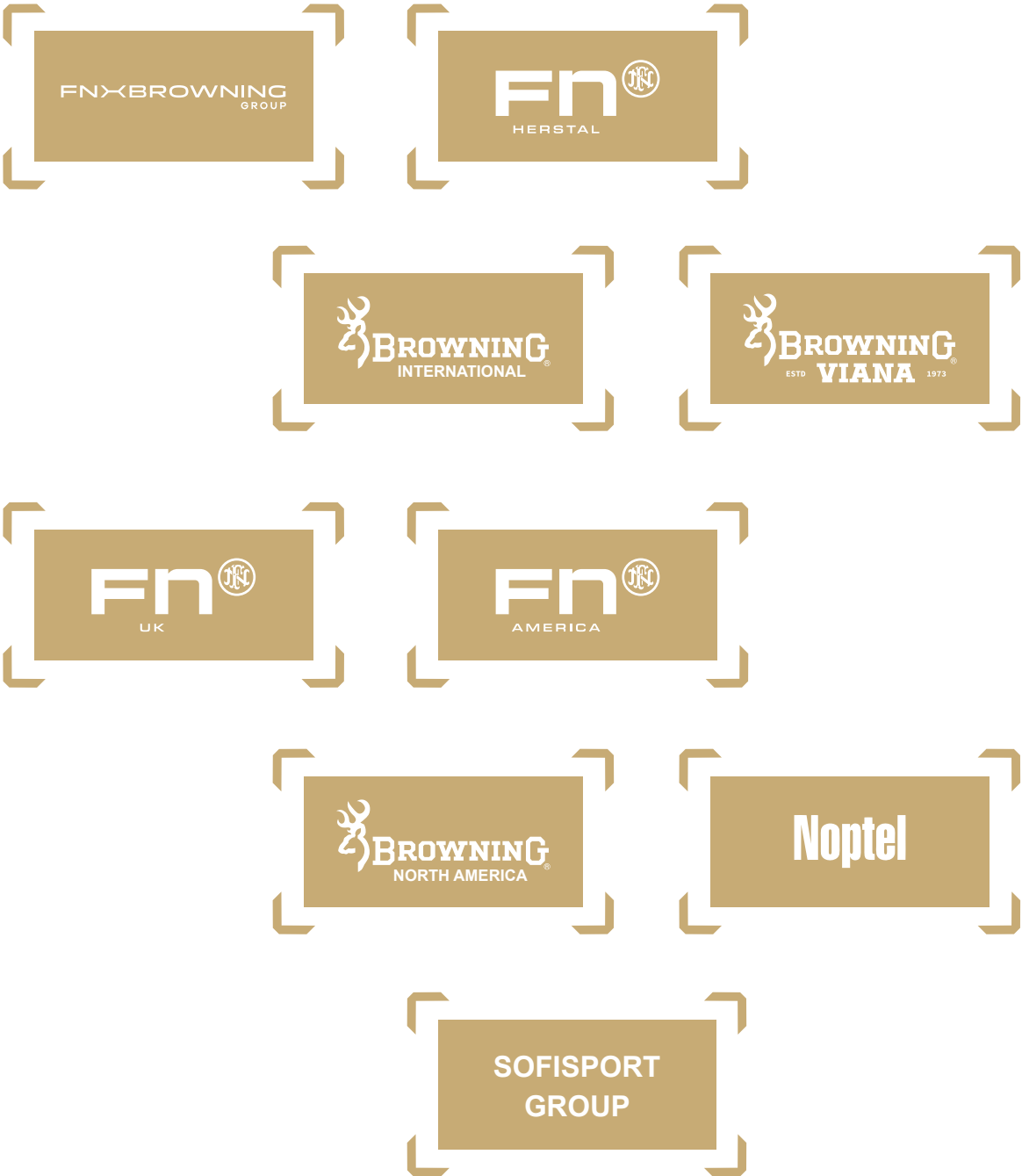
- >> Divulguer des informations confidentielles ou sensibles au public ou sur les réseaux sociaux.
- >> Utiliser des méthodes non approuvées ou non sécurisées pour transmettre les communications officielles du Groupe.
- >> Faire des déclarations au nom du Groupe sans autorisation préalable et appropriée sur quelque canal de communication que ce soit.

05. O SEZ PARLER



S'EXPRIMER AVEC INTÉGRITÉ CHEZ FNXBROWNING GROUP

Il vous suffit de cliquer sur
l'entité de votre choix. ▶



Chez FN Browning Group, nous considérons que l'intégrité est au cœur de tout ce que nous faisons. Pour défendre nos valeurs et nos principes, il est essentiel que chacun se sente habilité à s'exprimer lorsqu'il est confronté à un comportement ou à des pratiques susceptibles de violer notre Code de conduite, nos politiques ou la loi.

S'exprimer n'est pas seulement un droit, c'est une responsabilité. Lorsque vous signalez un problème, vous contribuez à nous protéger tous, notre organisation, nos collègues et les différentes parties prenantes. Le fait de traiter les problèmes dès le début nous permet de les résoudre efficacement et démontre notre engagement en matière de transparence et de responsabilité.

Pour cela, vous disposez de plusieurs options de canaux de communication pour remonter un problème :

1. Votre manager ;
2. Le Compliance Officer à l'adresse complianceofficer@fnbrowninggroup.com ou l'Ambassadeur Compliance renseigné en fonction du sujet ;
3. Notre **Integrity Line** qui est un canal de signalement anonyme accessible 24h/24 et 7j/7. Ce canal vous garantit :
 - > **La confidentialité** : tous les signalements effectués via notre Integrity Line seront traités avec la plus grande discrétion.
 - > **À l'absence de représailles** : nous interdisons strictement les représailles contre toute personne qui soulève une préoccupation de bonne foi, même si le problème s'avère infondé.

N'hésitez donc pas à signaler vos préoccupations via ces canaux de signalement !

